

Plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes III — 2021-2025
Plan de mise en œuvre au niveau national — CLIP BURUNDI (dernière mise à
jour novembre 2023)

1. Contexte de l'action de l'UE en faveur de l'égalité des femmes et des hommes et de l'autonomisation des femmes dans le pays

Une longue histoire de crises répétitives a fait que le Burundi se retrouve parmi la catégorie des «*Pays les moins avancés*». Sur le plan politique, institutionnel, socio-économique et environnemental, il connaît une stabilité qui demeure fragile. Au niveau démographique, le Burundi est l'un des pays les plus densément peuplés avec environ 442 habitants par Km² avec une croissance démographique annuelle d'environ 3,5%. La population burundaise estimée à 12,8 millions, est extrêmement jeune avec 41,5% âgée de moins de 15 ans, 62% âgée de moins de 25 ans et 35% ayant âge compris entre 15 et 35 ans¹. Sur le plan socio-économique la valeur de l'Indice de Développement Humain du Burundi pour 2021 s'établit à 0.426 - ce qui place le pays dans la catégorie « développement humain faible » et au 187^e rang parmi 191 pays et territoires². Près de 87% de sa population vit en-dessous du seuil de pauvreté³. Il est à noter qu'une grande partie des données chiffrées qui sont disponibles souffrent d'un défaut de ventilation sensible au genre.

Le tissu social témoigne de fortes inégalités de genre, situant le pays au 127^{ème} rang sur 170 dans l'indice d'inégalité de genre en 2021 du PNUD. Bien que les femmes burundaises représentent 51% de la population, dont 87% vivant en milieu rural, au sein du ménage l'homme reste le chef de la famille : il est le propriétaire des biens et du foncier, il détient l'autorité parentale, et c'est à lui que les décisions importantes concernant les ressources et le ménage reviennent. Concernant la santé génésique, il est à signaler que 8,3% des femmes âgées de 15 à 19 ans ont déjà commencé leur vie reproductive, ce taux est plus élevé dans certaines provinces: 15% dans la province de Ngozi⁴. Les femmes subissent multiples formes de discrimination en tant que filles, femmes cheffes de ménage, femmes *Batwa*⁵, femmes vivant avec le VIH/SIDA, handicapées, migrantes, réfugiées, rapatriées, déplacées internes. Elles font face à de nombreux obstacles pour accéder aux moyens de production et aux services sociaux de base, y compris l'éducation. Seulement une adolescente sur cinq termine ses études secondaires. Les femmes sont également victimes des violences sexuelles et physiques. Selon ONU Femmes, 49% des femmes âgées de 15 à 49 ans ont déclaré avoir déjà subi des violences domestiques au cours de leur vie.

En ce qui concerne les activités économiques, il subsiste des grandes inégalités. Bien que les femmes représentent 53% de la main-d'œuvre, elles sont plus nombreuses que les hommes à travailler dans l'agriculture de subsistance (61%) et dans le commerce informel (70%), ce qui laisse un emploi salarié largement dominé par les hommes.⁶ Les lois affectant le salaire des femmes, les contraintes liées au mariage, les contraintes sur la capacité des femmes à démarrer et gérer une entreprise, les différences entre les sexes en matière de propriété et d'héritage, et

¹ Burundi: troisième enquête démographique et santé 2016-2017 (EDS-III), décembre 2017.

² <https://fr.countryeconomy.com/pays/burundi>.

³ Burundi: troisième enquête démographique et santé 2016-2017 (EDS-III), décembre 2017.

⁴ L'égalité de genres au Burundi : note de synthèse 2020, UNICEF, p. 5.

⁵ Les *Batwas* seraient les premiers habitants des forêts de la région des Grands Lacs d'Afrique orientale composée par le Burundi, le Kenya, le Rwanda, l'Ouganda, la Tanzanie, et la République démocratique du Congo. Ils font partie d'un groupe plus large de populations vivant dans les Forêts d'Afrique centrale communément appelées « pygmées ». Ils sont estimés à 2% de la population totale et constituent une véritable minorité sociale qui jusque récemment était méprisée et marginalisée.

⁶ World Bank, Cash for Jobs project PAD, p. 9.

les lois affectant les retraites des femmes sont désavantageuses⁷. Les femmes représentent plus de 52% de la main-d'œuvre et sont presque toutes employées dans l'agriculture. Seules 3% des femmes travaillant dans les milieux ruraux ont un emploi salarié. La prévalence de l'insécurité alimentaire est également plus élevée dans les ménages dirigés par des femmes (20 % contre 12 %) ⁸. Les femmes et les filles sont confrontées à des défis considérables pour hériter de la terre, gagner des salaires décentes ou au moins égaux, recevoir des services de base et influencer les décisions du ménage (Banque mondiale 2020). Quelques organisations emblématiques dirigées par des femmes ont vu le jour, et bien que leur influence s'accroisse, elle reste limitée.

Sur le plan institutionnel, la prise en compte de la question du genre demeure déficiente et la participation politique des femmes reste encore limitée. En 2020, la pandémie de Covid-19 a exacerbé la vulnérabilité des femmes et plus en général des couches vulnérables (enfants, personnes handicapées, minorités ethniques). Cette situation a eu un fort impact sur les rapports entre hommes et femmes et a causé l'augmentation du nombre de violences basées sur le genre, du nombre de femmes cheffes de ménage et plus en général de la pauvreté et l'exacerbation des violations des droits humains.

L'article 13 de la Constitution burundaise reconnaît le principe de l'égalité des genres⁹. Il reconnaît en effet, l'égalité de tous les Burundais et Burundaises en mérite et en dignité et interdit toutes les formes d'exclusion y compris celles fondées sur le sexe. L'article 22 stipule l'égalité de tous devant la loi et assure la protection égale¹⁰. Il souligne également que nul ne peut faire objet de discrimination du fait entre autres de son sexe. La Constitution reconnaît à outre la participation de la femme dans les instances de l'Etat, dont l'exécutif et le législatif à hauteur d'au moins 30%.

Au niveau international, le gouvernement du Burundi a ratifié plusieurs Conventions et a également validé la Politique Nationale Genre (2011-2025) qui a la vocation à lutter contre les disparités entre les sexes a été validée. Le Burundi a en effet ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF). Il a par ailleurs adopté le Programme d'Action de Beijing, la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies et celles qui lui sont connexes (notamment 1820, 1888, 1889, 1960, 2106 et 2122), les déclarations (déclaration de l'Union Africaine sur l'égalité entre les hommes et les femmes), la décennie de la femme africaine, les politiques et stratégies genre des différentes organisations dont le Burundi est membre. Néanmoins, les protocoles additionnels de Maputo et de la CEDEF n'ont pas été ratifiés, notamment du fait de l'opposition du Gouvernement à légaliser l'avortement. Le Ministère de la Solidarité Nationale, des droits de la Personne Humaine et du Genre (MSNDPHG) est chargé de définir et mettre en œuvre la politique nationale de défense et de garantie des droits des femmes dans la famille et la société. Il est néanmoins confronté à un manque de ressources humaines qualifiées et de ressources budgétaires. Son personnel, fort limité, dispose d'un accès limité aux formations nécessaires à la promotion des femmes et à l'égalité des genres. Malgré l'intérêt croissant porté à la question de l'intégration de la dimension de genre dans les politiques et programmes gouvernementaux, le MSNDPHG n'est pas une priorité du budget de l'état. Au cours de l'exercice budgétaire en cours, il a reçu moins de 2% du budget général de l'Etat.

Malgré ces efforts, l'approche genre n'est pas encore suffisamment intégrée dans les politiques et stratégies de développement, et les mécanismes juridiques et institutionnels nécessaires pour

⁷ UN System, Burundi Risk and Resilience Assessment, 2022, p.13.

⁸ World Bank, Skills for Jobs project PAD, p. 15

⁹ Article 13 de la Constitution: *«Tous les burundais sont égaux en mérite et en dignité. Tous les citoyens jouissent des mêmes droits et ont droit à la même protection de la loi. Aucun Burundais ne sera exclu de la vie sociale, économique et politique de la Nation du fait de sa race, de sa langue, de sa religion, de son sexe ou de son origine ethnique».*

¹⁰ Article 22 de la Constitution: *« Tous les citoyens sont égaux devant la loi qui leur assure une protection égale. Nul ne peut faire objet de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son ethnie, de son sexe, de sa couleur, de sa langue, de sa situation sociale, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques, du fait d'un handicap physique ou mental, du fait d'être porteur du VIH/SIDA ou de toute autre maladie incurable».*

permettre sa mise en œuvre font toujours défaut et la thématique d'égalité de genre demeure donc sous-financée.

Dans un contexte de normalisation des relations entre le Burundi et ses partenaires, les appuis des apports internationaux s'avèrent nécessaires pour plus de réalisations dans ce secteur.

Parmi les principales nouveautés politiques et institutionnelles réunies au cours des deux premières années de mise en œuvre du CLIP 2021-2023, on signale la levée en février 2022, des mesures appropriées prises par l'Union européenne dans le cadre l'article 96 de l'Accord de Cotonou, à la suite de la crise de 2015.

Depuis mars 2022, le gouvernement du Burundi a mis en place une banque des femmes dénommée « Banque d'Investissement et de Développement pour les Femmes » qui a commencé à fonctionner. Au sein de cette banque, les projets initiés par les femmes individuellement ou organisés en entreprises, en associations et en coopératives de droit burundais sont privilégiés pour l'octroi de financement.

En mars 2023, une ordonnance ministérielle conjointe portant fonctionnement des centres de prise en charge holistique des victimes des violences sexuelles et celles basées sur le genre, « Les centres Humura », a été signée par la ministre de la Solidarité Nationale, des droits de la Personne Humaine et du Genre et le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique.

En plus du plan d'action national 2022-2027 pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, du Plan National Genre 2012-2025 et des documents de stratégie genre dont se sont dotés certains ministères, d'autres documents importants sont en cours d'élaboration à l'instar du « Plan Stratégique Multisectorielle de la Planification Familiale compris la sécurisation des Produits PF et des Médicaments qui Sauvent la Vie de la Mère » dont le draft est déjà finalisé.

Le CLIP 2021-2025 de l'UE au Burundi découle du profil national en matière d'égalité entre les hommes et les femmes qui a été réalisé par l'UE en 2021.

L'analyse élaborée en 2021 a permis d'élaborer des propositions et des recommandations pour l'intégration de l'approche genre dans les domaines d'intervention du PIM 2021-2027 Burundi mais aussi pour l'identification des objectifs et des indicateurs pour le GAP III et qui restent valables également pour la période de deux ans 2023-2025, d'accord aux 3 domaines prioritaires de coopération identifiés et repris ci-après :

Domaine prioritaire 1: Croissance inclusive, durable et créatrice d'emploi

Malgré leur dynamisme dans les processus productifs, surtout dans le domaine de l'agriculture et leur importance dans la vie domestique quotidienne, en particulier dans les différentes tâches de collecte du bois, d'approvisionnement d'eau, suivi et soins des enfants, etc., les femmes ne sont pas valorisées à leur juste titre. Leur accès aux ressources reste très limité, notamment pour les femmes en milieu rural qui, entre autres, présentent les taux les plus importants d'analphabétisme et de pauvreté, et dont le pouvoir de prise de décision reste très limité, voire inexistant, dans les sphères privées et publiques. Les femmes restent confrontées non seulement à la persistance des barrières culturelles discriminatoires, mais aussi et surtout au vide juridique occasionné par l'absence d'une loi sur les successions, les libéralités et les régimes matrimoniaux. Cette loi, attendue depuis fort longtemps n'a pas encore bénéficié de l'attention du Gouvernement malgré un travail important de plaidoyer mené par les organisations nationales et internationales qui travaillent pour l'avancement des droits de la femme en général, et de ses droits fonciers en particulier. Seules 17,7% des femmes vivant en milieu rural disposent d'un titre de propriété foncière et la grande majorité n'a pas d'accès au crédit et aux marchés.

Domaine prioritaire 2: Développement humain et services de base

En ce qui concerne la santé, les réformes portant sur la gratuité des soins de santé aux mères et aux enfants âgés de moins de 5 ans ont permis certains progrès : la mortalité infanto-juvénile a fortement diminué en passant de 96 à 78 pour mille naissances vivantes entre 2010 et 2017. Néanmoins, la mortalité maternelle a enregistré de faibles progrès avec un taux de mortalité qui reste encore très élevé (en 2020, le ratio de mortalité maternelle, sur 100,000 naissances vivantes, 712 femmes décèdent de causes liées à la grossesse). L'accès pour les jeunes entre 20

et 24 ans à l'information et l'offre des services de santé sexuelle et reproductive reste encore très restreint. Les inégalités de genre dans l'accès à l'éducation ont été fortement réduites : filles et garçons ont pratiquement le même taux d'inscription dans les trois premiers cycles. Cependant, malgré les progrès appréciables en termes de parité dans le cycle primaire, l'accès à l'éducation de base et à la formation professionnelle reste encore inéquitable.

Domaine prioritaire 3: Bonne gouvernance et Etat de droit

Les violences à l'égard des femmes persistent au Burundi. Elles font atteinte à la dignité des femmes et vont à l'encontre de la législation nationale et internationale. Dans ce contexte, on peut mentionner les violences domestiques et violences sexuelles (l'ampleur du problème reste inconnue faute de données statistiques). La création de l'Observatoire National de lutte contre les Violences Basées sur le genre dont le lancement devrait intervenir vers la fin de l'année devrait permettre d'obtenir des données fiables sur ce sujet à l'avenir. Bien que le gouvernement ait mis l'accent sur la pénalisation de plusieurs pratiques en renforçant régulièrement la législation nationale, force est de constater qu'il n'y a pas encore les moyens nécessaires pour la détection, la poursuite et la punition effective de ces violences, ni pour la prise en charge intégrale des victimes.

Dans le domaine de la justice, plusieurs problèmes ont été identifiés. L'accès des femmes à la justice et notamment des femmes victimes de violences reste difficile. Au plan légal, il existe en général une méconnaissance des droits des femmes au sein de la société qui empêche les femmes de se mobiliser pour faire valoir leurs droits.

Ces deux dernières années ont été marquées par des développements inquiétants au sujet des droits humains en général et des droits des femmes en particulier. En février 2023, cinq activistes membres de deux organisations de la société civile à savoir l'Association des Femmes Juristes au Burundi (AFJB) et l'Association pour la Paix et les Droits de l'Homme (APDH) ont été arrêtés et détenus¹¹ avant d'être mis en liberté provisoire deux mois plus tard. Parmi ces activistes, se trouvent trois femmes. Le même mois, 26 personnes ont été arrêtées et au mois de mars, elles ont été inculpées de pratiques homosexuelles et incitation aux pratiques homosexuelles par le ministère public avant d'être écrouées à la prison centrale de Gitega. Parmi ces 26 personnes figurent 7 femmes¹².

D'une manière générale, le Burundi se trouve dans une conjoncture délicate sur la question des droits humains. En juillet 2023, la délégation gouvernementale s'est retirée du dialogue public sur le Burundi au Conseil des droits humains, arguant qu'elle ne pouvait pas être dans la même enceinte avec des activistes poursuivis par la justice burundaise à la suite de la crise de 2015¹³. Le rapporteur spécial du Conseil des droits humains sur le Burundi concluait dans son rapport de septembre 2023 que la situation des droits humains ne s'est pas améliorée¹⁴. Cependant, lors de la 5ème session du dialogue politique entre le gouvernement du Burundi et l'Union européenne, les deux parties ont réitéré leur attachement aux principes de la charte des Nations Unies et au droit international¹⁵.

Les recommandations de la société civile au niveau stratégique, invitent l'UE et ses États membres à un plaidoyer actif pour susciter l'intérêt du gouvernement du Burundi à :

- Mettre l'accent sur les actions de la lutte contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et notamment les violences sexuelles.

¹¹ <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2023/03/burundi-release-detained-human-rights-defenders/>

¹² <https://fr.africanews.com/2023/03/09/burundi-24-personnes-inculpees-pour-pratiques-homosexuelles>

¹³ <https://www.ohchr.org/fr/press-releases/2023/07/un-human-rights-committee-regrets-burundis-withdrawal-public-dialogue>.

¹⁴ <https://www.ungeneva.org/fr/news-media/meeting-summary/2023/09/le-conseil-est-informe-que-la-situation-des-droits-de-lhomme-ne>.

¹⁵ <https://www.mae.gov.bi/2023/06/27/tenue-de-la-5eme-session-dialogue-politique-entre-le-gouvernement-du-burundi-et-lunion-europeenne/>

- Renforcer le Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre afin d'arriver à la mise en œuvre de la Stratégie d'Institutionnalisation de Genre avec des mesures concrètes, solides, logiques, efficaces et durables à moyen et long terme.
- Dynamiser les mécanismes de suivi de l'approche genre dans les politiques sectorielles, notamment à travers la nomination des points focaux genre de chaque ministère, le renforcement de la Commission Nationale Indépendante pour les Droits de l'Homme et des groupes de suivi de genre.

| Niveau d'avancement | État d'avancement de la politique nationale et des engagements internationaux (État des lieux 2021) | Avancement au mois d'août 2023 |
|-----------------------------------|--|---|
| Législatif | Les articles 13 et 22 de la Constitution de 2018 du Burundi qui reconnaissent le principe de l'égalité des genres. Loi n. 13/2026 portant sur la prévention, protection des victimes et répression des VBG. | Élaboration du draft de plan stratégique multisectorielle de la planification familiale, y compris la sécurisation des produits pf et des médicaments qui sauvent la vie de la mère. |
| Institutionnel | Politique Nationale Genre (2011-2025). Plan d'action national 2022-2027 pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies pour les femmes, la paix et la sécurité (2021). Plan National de Développement du Burundi PND Burundi 2018-2027 (2018). Document de stratégie genre (Ministère de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage - 2020). Plan stratégique national de lutte contre les violences sexuelles et celles basées sur le genre 2017-2021 (2017). | Mise en place de la banque d'Investissement et de Développement pour les Femmes. Ordonnance ministérielle 179/2023 pour la mise en place de centres de prise en charge holistique des victimes des VSBG, « Les centres Humura ». |
| Engagements Internationaux | Ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) (1979). Adoption du Programme d'Action de Beijing, de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies et de celles qui lui sont connexes (notamment les Résolutions 1820, 1888, 1889, 1960, 2106 et 2122). Souscription de Déclaration Solennelle pour l'Egalité de Genre en Afrique (DSEGA) de l'Union Africaine (2004). Ratification du protocole de Maputo (2003) (avec réserves). Les protocoles additionnels de Maputo et de la CEDEF ne sont pas encore été ratifiés. La décennie de la femme africaine, les politiques et stratégies genre des différentes organisations dont le Burundi est membre. | Levée en février 2022 des sanctions prises par l'UE, dans le cadre l'article 96 des accords de Cotonou, ce qui a facilité la reprise, après 7 ans, du dialogue avec le Gouvernement. Réactivation le 4 octobre 2022 du Groupe Sectoriel Genre, composé d'Autorités Nationales et de bailleurs de fonds internationaux. |

Tableau 1 - Avancées dans les politiques, les stratégies nationales et les engagements internationaux pour l'égalité femmes-homme

2. Domaines thématiques d'engagement et objectifs sélectionnés

Le profil genre pays élaboré en 2021 avait bien illustré les défis pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes au Burundi dans tous les domaines, à savoir le social, l'économique, le politique et le culturel. En réponse à ces défis l'UE avait déterminé en 2021 comme objectif global de son action au Burundi de contribuer à garantir l'absence de toute forme de violence de genre et, en parallèle, de promouvoir l'autonomisation des femmes.

Cet objectif a été confirmé par toutes les parties prenantes qui ont été consultées à l'occasion de la mise à jour du CLIP, notamment l'UE ainsi que ses Etats Membres (EM), et la société civile. L'UE continuera par ailleurs à poursuivre une stratégie cohérente à travers différentes interventions dans tous les domaines prioritaires identifiés. Ces efforts seront menés en collaboration avec les EM et les autres acteurs œuvrant pour la promotion de l'égalité de genre. L'adoption d'une approche intersectionnelle dans la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes sera encouragée et une attention particulière sera portée sur tous les groupes vulnérables, notamment les femmes réfugiées rapatriées, les personnes vivant avec un handicap et les minorités ethniques.

La stratégie genre est également un axe prioritaire des politiques d'aide au développement des EM présents dans le pays, notamment les Pays Bas, la Belgique, la France et l'Allemagne, dont l'objectif principal est de contribuer à un développement durable, inclusif et équitable entre femmes et hommes, d'éliminer la violence à l'égard des femmes et de promouvoir leur autonomisation économique.

À cet effet et conformément au PIM 2021-2027 pour le Burundi, l'UE a identifié en 2021 les Domaines d'Engagement Thématiques (DET) suivants:

1. Garantir l'absence de toute forme de violence de genre.
2. Promouvoir la santé et les droits sexuels et génésiques.
3. Promouvoir les droits économiques et sociaux et garantir l'autonomisation des filles et des femmes.
4. Promotion de l'égalité en matière de participation et d'exercice de responsabilité.
5. Relever les défis et exploiter les possibilités offertes par la transition verte et la transformation numérique.

Dans le cadre de la mise à jour du CLIP, le dernier domaine d'engagement thématique « Intégrer le plan d'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité » pourrait être incorporé formellement à partir de 2023. Ce domaine a déjà fait l'objet d'actions politiques et opérationnelles au cours des années 2021 et 2022.

Pour la préparation de la mise à jour du CLIP, la Délégation de l'Union européenne a consulté les EM présents au Burundi, la Suisse, ONU Femmes, des associations féminines et des représentantes de la Société Civile ayant des projets financés par l'UE et/ou par les EM et la Suisse.

Une cartographie de ces projets a été élaborée, contenant les informations suivantes: le titre du projet et son acronyme, la source de financement, l'organisation exécutrice et ses partenaires, le cas échéant, ainsi que les dates de début et de fin du projet.

Par ailleurs, les projets contenus dans la cartographie ont été classés selon le marqueur genre du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE); selon les Domaines d'Engagement Thématiques (DET) du GAP III auxquels l'action contribue et, en correspondance, selon les Objectifs Thématiques Spécifiques (OTS) sélectionnés pour l'action.

Compte tenu du fait que chaque projet peut s'identifier à plusieurs Domaines d'Engagement Thématiques (DET) du GAP III et à différents OTS au sein de chaque DET, la cartographie a permis de sélectionner jusqu'à trois DET et OTS correspondants, par ordre de priorité.

La cartographie a été élaborée sous le format d'une matrice d'Excel dont les DET du GAP III ont été abrégés comme suit:

1. VBG : Garantir l'absence de toute forme de violence de genre.
2. SANTE : Promouvoir la santé et les droits sexuels et reproductifs.
3. SOCIAL_ECONOMIE_EDUCATION : Renforcer les droits économiques et sociaux et garantir l'autonomisation des filles et des femmes.
4. PARTICIPATION : Favoriser la participation et le leadership sur un pied d'égalité.
5. SECURITE : Intégrer l'agenda femmes, paix et sécurité.
6. Relever les défis et exploiter les possibilités offertes par la transition verte et la transformation numérique :
 - a. ENVIRONNEMENT: Changement climatique et environnement.
 - b. DIGITALISATION: Transformation numérique.

Afin d'avoir une vision globale des initiatives financées qui permette en même temps de disposer de l'information concernant chaque bailleur, la matrice de la cartographie est composée de deux parties : une qui regroupe les initiatives financées par l'UE, et l'autre qui réunit celles financées par les EM et la Suisse.

Sur les 108 projets en cours et/ou finalisés qui sont financés par l'Équipe Europe, 57 sont financés par l'UE (52,8%) alors que 51 (47,2%) sont des initiatives appuyées par les EM et la Suisse.

Les 57 initiatives financées par l'UE sont exécutées majoritairement (89%) par des ONGI (Organisations Non Gouvernementales Internationales) en partenariat avec des OSC (Organisations de la Société Civile) locales, deux étant exécutées par des agences des Nations Unies (la FAO et ONU Femmes), trois par la Banque Africaine de Développement (BAD) et une par l'International Bank for Reconstruction and Development (IBRD). Concernant les 51 initiatives appuyées par les EM et la Suisse, 2 sont financées par l'Allemagne, 11 par la Belgique, 1 par la France, 31 par les Pays-Bas et 5 par la Suisse.

Il faut par ailleurs souligner que dans le cadre de la réforme « BMZ 2030 », le Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement de l'Allemagne (BMZ dans son acronyme en allemand) a décidé de focaliser la coopération au développement sur 65 pays partenaires, dont le Burundi ne fait plus partie, compte tenu du fait que la coopération bilatérale suspendue en 2015 n'a pas encore été rétablie. Toutefois, des fonds très limités sont disponibles au niveau de l'Ambassade, sous forme de bourse, notamment à des OSC locales pour des activités de sensibilisation sur des questions de genre.

On trouvera en annexe la cartographie des actions financées par la DUE (annexe n°1: Cartographie des actions financées par l'UE) et par les EM et la Suisse (annexe n°2 : Cartographie des actions financées par les EM et la Suisse).

Afin de collecter les actions politiques et opérationnelles réalisées ainsi que celles proposées pour les années 2024 et 2025, des entretiens ont été réalisés avec les EM et la Suisse et la DUE et un questionnaire leur a été soumis.

En ce qui concerne l'affectation des actions par DET, la concentration plus significative s'inscrit dans le DET 3 du GAP-III, à savoir « Promouvoir les droits économiques et sociaux et garantir l'autonomisation des filles et des femmes » (39,8%), suivi par le DET 2 « Promouvoir la santé et les droits sexuels et génésiques » (20,4%), puis par le DET 4 « Promotion de l'égalité en matière de participation et d'exercice de responsabilités » (13,0%), le DET 1 « Garantir l'absence de toute forme de violence de genre » (11,1%), le DET 6 « Relever les défis et exploiter les opportunités offertes par la transition verte et la transformation numérique » (10,2%), et enfin le DET 5 « Intégrer le plan d'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité » (5,6%).

Ci-dessous le graphique des actions par DET:

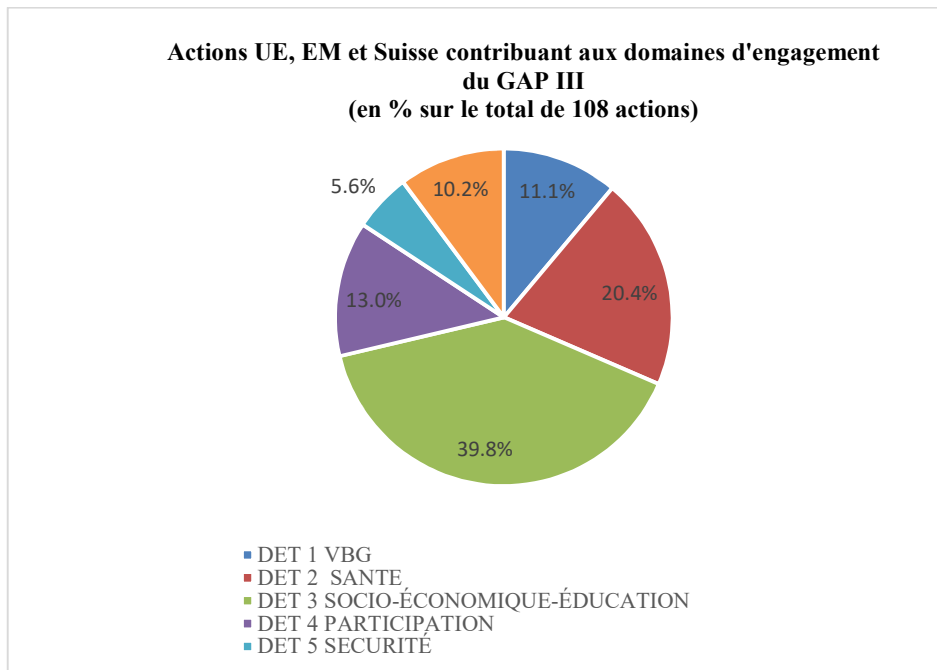


Figure 1. Actions de l'UE, des EM et de la Suisse contribuant aux domaines d'engagement thématiques du GAP III (en % sur les 108 actions totalisées dans la cartographie)

Il est à noter que chaque action couvre jusqu'à trois DET du GAP III, aussi la catégorisation ci-dessus n'a considéré que la première attribution opérée par les parties prenantes.

On peut souligner la différence qui apparaît dans cette classification des actions selon DET entre celles qui sont financées par l'UE et celles qui sont appuyées par les EM et la Suisse: les actions financées par l'UE sont plus nombreuses à être attribuées dans les DET 3 notamment (38,6%), suivi par le DET 1 (17,5%), le DET 2 (14,0%); ensuite on trouve avec le même pourcentage les DET 4 et 6 (12,3%), et pour conclure le DET 5 (5,3%).

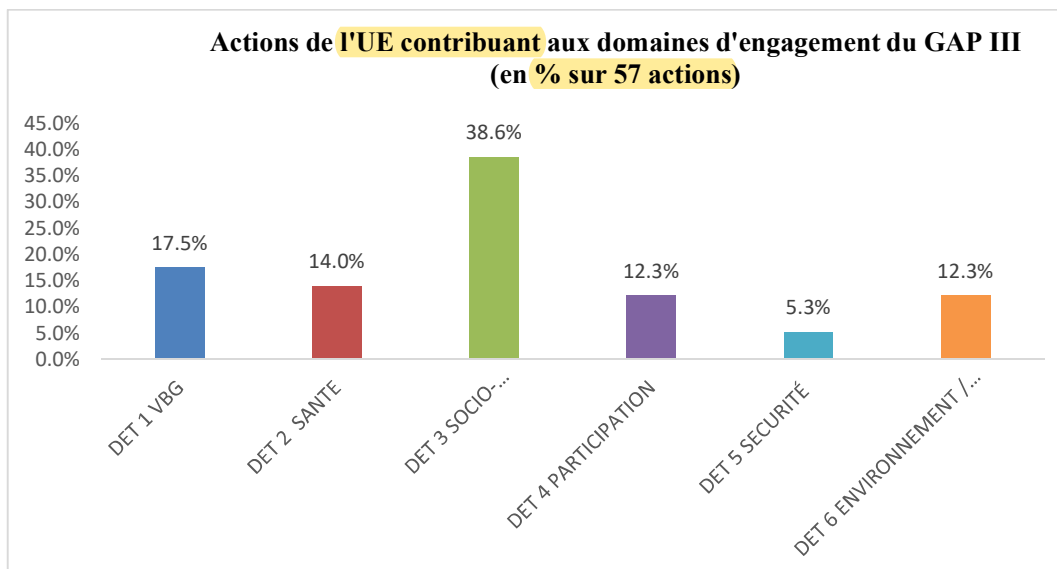


Figure 2. Actions de l'UE contribuant aux domaines d'engagement thématiques du GAP III (en % sur les 57 actions)

En ce qui concerne les actions financées par les EM et la Suisse, la plus grande partie d'entre elles se concentrent également dans le DET 3 (41,2%), comme illustré dans la figure 3 ci-dessous, suivi par le DET 2 (27,5%).

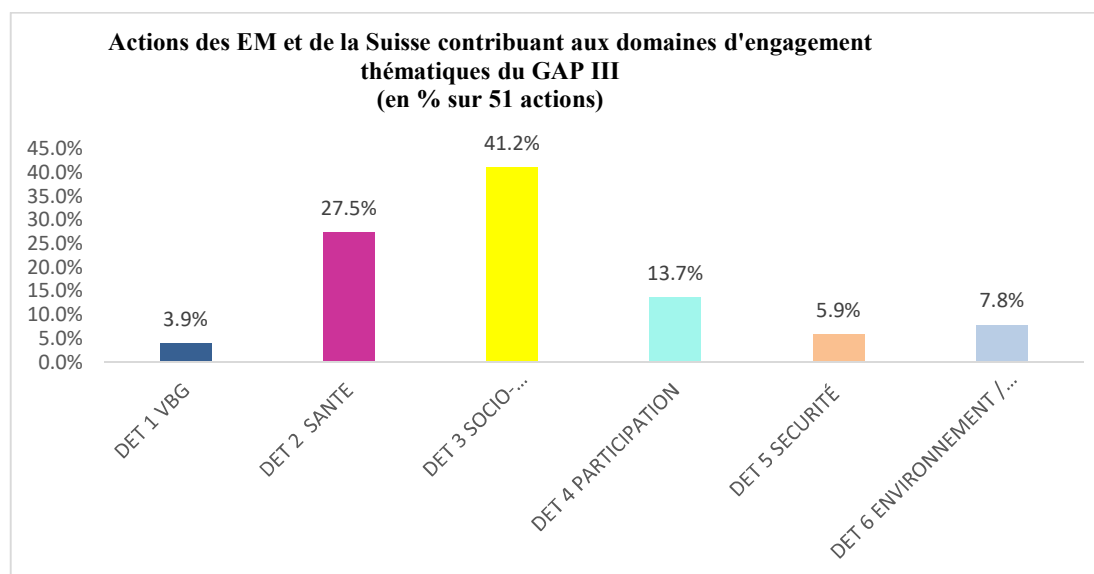


Figure 3. Actions des EM et de la Suisse contribuant aux domaines d'engagement thématiques du GAP III (en % sur les 51 actions)

Si on effectue une analyse globale de la sélection des DET en tenant compte non pas d'un seul mais des trois domaines d'intervention, notamment pour les projets financés par l'UE choisis sur lesquels chaque action insiste, l'ordre de priorité change: le DET 3 « Socio-Economique-Education » se situe toujours à la première place (30,3%). Vient ensuite le DET 1 « VBG » (18,5%), puis le DET 6 « Environnement et digitalisation » (16,8%). Au quatrième rang se situe le DET 4 « Participation » (13,4%), vient ensuite le DET 2 « Santé » (11,8%) et enfin au sixième rang le DET 5 « Sécurité » (9,2%). Cette analyse se limite aux 57 actions financées par l'UE, faute d'informations complètes sur les projets financés par les EM et la Suisse.

On peut donc conclure que la priorité donnée à la promotion de l'autonomisation des femmes (DET 3) est bien prise en compte par les actions financées par l'UE, les EM et la Suisse, au vu de sa première place dans chaque classification effectuée. En revanche l'axe d'intervention du DET 4 (« Favoriser la participation et le leadership sur un pied d'égalité ») montre encore des possibilités d'amélioration, ne représentant que 13,4% des actions mises en place, tout en sachant que le DET 5 (« Femmes, paix et sécurité ») qui est le moins représenté (9,2%), n'avait pas été sélectionné dans le CLIP.

Ci-dessous, le graphique des actions de l'UE contribuant aux domaines d'engagement du GAP III sur les sélections de trois DET (en % sur les 57 actions).

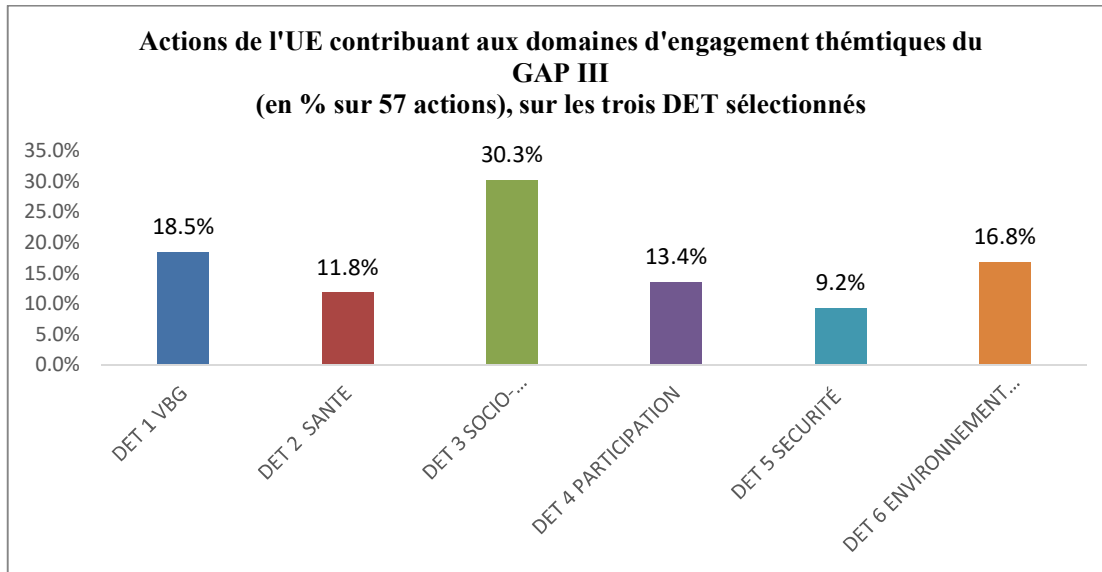


Figure 4. Actions de l'UE contribuant aux domaines d'engagement thématiques du GAP III sur les sélections de trois DET (en % sur les 57 actions)

Ce rapport rend également compte des progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif général du GAP-III, à savoir que, d'ici à 2025, 85 % des actions de l'UE, des EM et de la Suisse soient marqués CAD-OCDE G1 et G2.

Au Burundi, 93 projets (86%) sont classifiés en tant que G1, dont 55 (59,1%) sont des actions financées par l'UE et 38 (40,9%) des actions soutenues par les EM et la Suisse. Enfin, 15 projets (14%) sont classifiés en tant que G2, dont 2 actions financées par l'UE et 13 actions appuyées par les EM et la Suisse.

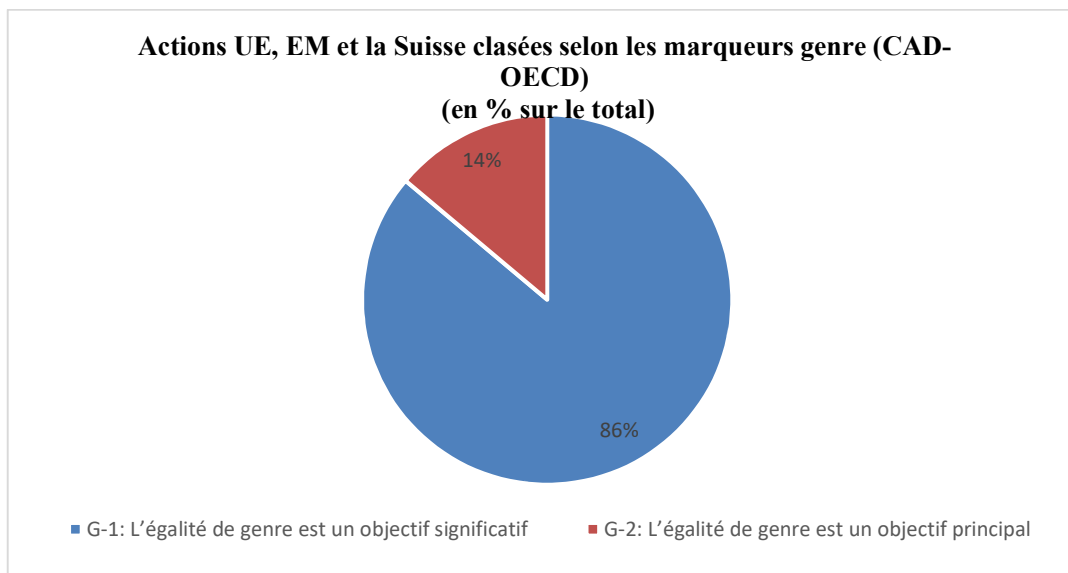


Figure 5. Actions de l'UE, des EM et la Suisse classées selon les marqueurs genre (CAD-OECD) (en % sur le total)

Sur cette base, il est possible d'affirmer que l'objectif global du GAP III d'avoir 85% d'actions marquées G1 et G2, dont 5% marquées G2 jusqu'à 2025, a été atteint par la DUE.

Pour conclure, en complément à l'analyse sur la typologie de projets financés par l'UE les EM et la Suisse, il est intéressant d'examiner le montant du financement apporté au Burundi à l'égard

de la promotion de l'égalité des genres, de manière globale et de manière détaillée selon chaque DET.

Sur le total de financement de EUR 587.658.483, EUR 346.440.056 ont été apportés par l'UE, soit 58,95%, tandis que les EM et la Suisse ont apporté EUR 241.218.427 (41,05%), répartis par ordre d'importance sur le total de l'investissement comme suit : les Pays-Bas EUR 154.950.204 (26,37% du financement total), la Suisse EUR 34.763.408.000.000 (5,92%), la Belgique EUR 13.784.815 (2,35%), l'Allemagne EUR 27.000.000 (4,59%), et la France EUR 10.720.000 (1,82%). Il est à préciser que concernant la Suisse, le genre est transversal, et les budgets alloués sont donc à considérer au niveau programme, et pas spécifiquement affectés aux indicateurs genre.

Ci-dessous, le graphique des subventions de l'UE, des EM et de la Suisse contribuant à la promotion de l'égalité de genre au Burundi (en % sur le total).

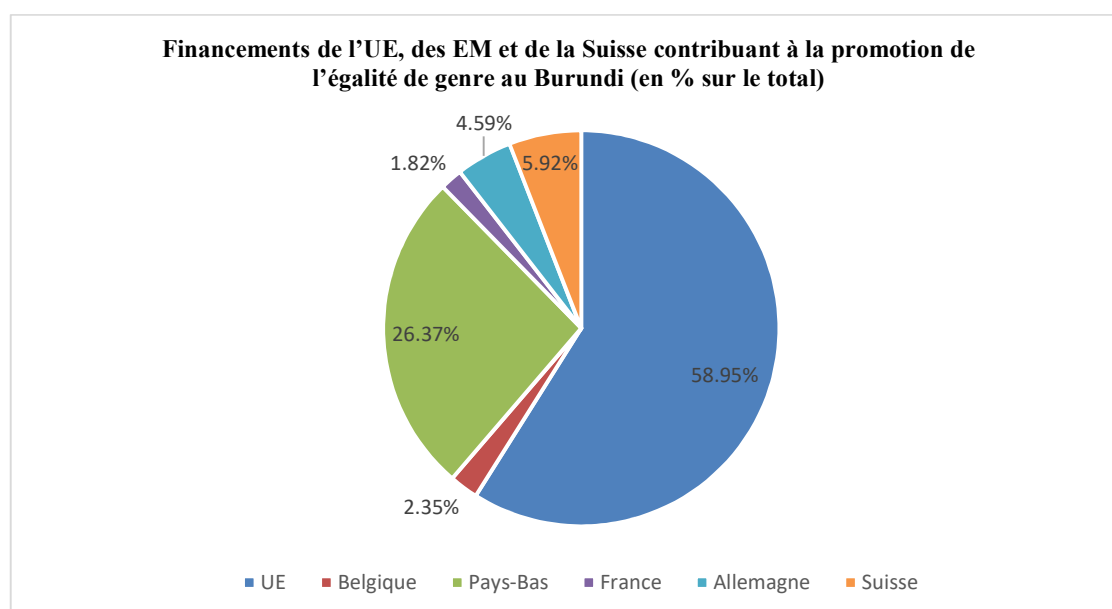


Figure 6. Graphique des financements de l'UE, des EM et de la Suisse contribuant à la promotion de l'égalité de genre au Burundi (en % sur le total)

En ce qui concerne le portefeuille de l'UE par DET, la partie la plus importante du financement se concentre dans les DET 3 et DET 2, du fait du nombre plus important de projets qui relèvent de ces DET. Ainsi, pour le DET 3, l'UE consacre un budget de EUR 164.200.910 (soit 47,40% de son financement total) et pour le DET 2 un budget de EUR 89.043.262 (soit 25,70% de son financement total), comme illustré dans le tableau ci-dessous. On note que le DET auquel l'UE consacre le moins d'argent est le DET 4 avec un montant de EUR 8.450.937 (soit 2,44% de son financement total).

Financement de l'UE contribuant à la promotion de l'égalité de genre au Burundi par DET (en % sur le total de l'UE)

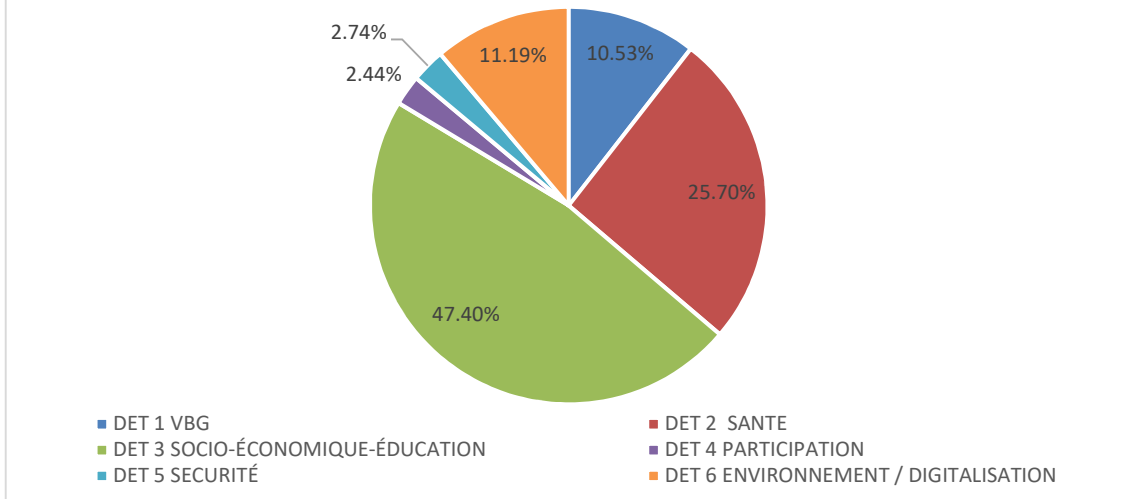


Figure 7. Graphique du financement de l'UE contribuant à la promotion de l'égalité de genre au Burundi par DET (en % sur le total du financement de l'UE)

En ce qui concerne l'ensemble des EM et la Suisse, c'est encore une fois le DET 3 qui concentre le plus de subventions, avec un total de EUR 116.268.602 (48,20% du financement global de l'ensemble des EM et de la Suisse). Le DET 1 est quant à lui le domaine qui concentre le moins de financements, avec un total de EUR 2.837.849 (soit 1,18% du financement global).

Financement des EM et de la Suisse contribuant à la promotion de l'égalité de genre au Burundi par DET (en % sur le total des EM)

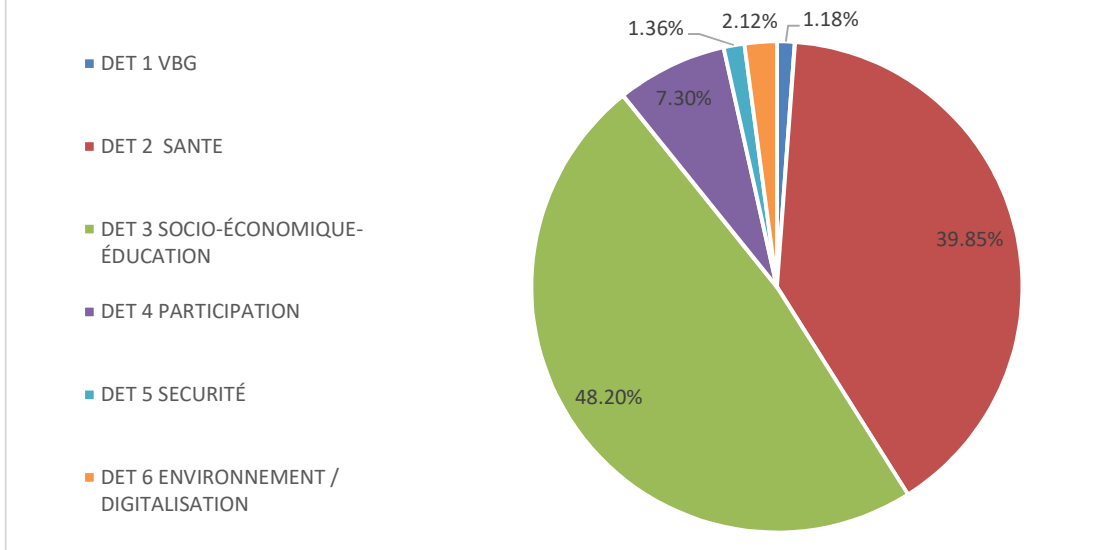


Figure 8. Graphique du financement des EM et de la Suisse contribuant à la promotion de l'égalité de genre au Burundi par DET (en % sur le total du financement des EM)

Il convient de souligner que les budgets des projets sont pris en considération dans leur intégralité tout en sachant que dans la majorité des cas, la subvention peut varier entre 90% et 100%.

OG 1 Garantir l'absence de toute forme de violence de genre

Objectifs Thématiques Spécifiques sélectionnés:

1. Les femmes, les hommes, les filles et les garçons, dans toute leur diversité, sont mieux protégés contre toutes les formes de violence sexiste dans la sphère publique et privée, sur le lieu de travail et en ligne par la législation et l'application effective de celle-ci.
2. Les femmes, les hommes, les filles et les garçons, dans toute leur diversité, sont des acteurs du changement en ce qui concerne les normes sociales discriminatoires, les stéréotypes de genre et les facteurs de conflit liés au genre.
3. Les femmes, les hommes, les filles et les garçons, dans toute leur diversité, qui subissent des violences sexistes disposent d'un accès renforcé aux services essentiels.
4. Promotion et protection accrue du droit de chaque personne à exercer un contrôle total et à prendre des décisions de façon libre et responsable sur les questions liées à sa sexualité ainsi qu'à sa santé et à ses droits sexuels et génésiques, sans faire l'objet de discriminations, de contraintes ou de violences.
5. Les femmes, les hommes, les filles et les garçons, dans toute leur diversité, victimes de la traite des êtres humains en vue de subir toutes formes d'exploitation et d'abus disposent d'un accès amélioré à des services d'aide à l'intégration socio-économique et d'aide psychosociale adéquats et de qualité.
6. Les femmes, les hommes, les filles et les garçons, dans toute leur diversité, sont mieux protégés contre les violences sexuelles et fondées sur le genre dans les situations de crise humanitaire et de fragilité.
7. Les organisations de défense des droits des femmes, les mouvements sociaux et les autres organisations de la société civile jouent un rôle influent dans les actions visant à éradiquer les violences sexistes.

Actions politiques réalisées et nouvelles actions proposées

Dans le cadre de l'élaboration du CLIP en 2021, l'UE avait identifié la lutte contre les Violences Sexuelles Basées sur le Genre (VSBG) en tant que priorité de la feuille de route du dialogue politique avec le gouvernement du Burundi. A travers ce dialogue, l'UE et ses États membres ont pu identifier et mettre en œuvre des actions concrètes à différents niveaux (politique, institutionnel et opérationnel) permettant de renforcer la lutte contre les VSBG.

La lutte contre les VSBG a été soutenue par les actions de la DUE qui ont notamment permis, en ce qui concerne le volet relatif à la promotion des droits de chaque personne, d'aider les personnes vulnérables à exercer un contrôle total et à prendre des décisions de façon libre et responsable sur les questions liées à leur sexualité ainsi qu'à leur santé et à leurs droits sexuels et génésiques.

À ce sujet, une note de plaidoyer pour l'actualisation et la mise en application du plan d'accélération de la planification familiale 2015-2020 au Burundi a été transmise à la Ministre de la Santé et est actuellement en cours d'adoption. Ce qui devrait permettre d'améliorer la santé des mères et la liberté de mouvement pour les femmes.

Par ailleurs, une note de plaidoyer pour la subvention du matériel agricole est en cours d'adoption par le biais du projet «*Renforcement de la société civile burundaise contre les VBG-PRESCIBU TUYATUZE*», qui vise à amplifier la voix et les actions des OSC du Burundi dans la prévention et la réponse aux violences basées sur le genre, à travers l'adoption et la promotion de politiques et de normes sociales visant l'égalité des genres, l'inclusion sociale et l'autonomisation des femmes et filles.

Ce projet est mis en œuvre par International Rescue Committee (IRC) en partenariat avec des associations de femmes¹⁶, répondant à l'esprit du GAP-III qui invite à promouvoir et soutenir les associations féminines.

Pour illustrer d'autres initiatives menées par les OSC ayant un contenu politique et soutenues par l'Equipe Europe (EE), on peut signaler le projet « *Citoyen.ne.s, Justice et Etat de droit : plus de cohésion sociale pour une paix durable* », financé par la Belgique. Cette action se base sur le plaidoyer de Réseau des Citoyens Network – Justice & Démocratie (RCN), concernant l'application des textes déjà signés, notamment l'opérationnalisation de la loi portant sur la prévention et la répression des VBG et la protection des victimes. Il est à noter que certains des partenaires locaux de RCN sont très actifs dans le plaidoyer pour les droits des femmes, et que RCN leur apporte pour ces plaidoyers un soutien uniquement technique (donc non financier). Ce projet est l'un des projets classés G2 mis en œuvre au Burundi. Pour conclure, parmi les nouvelles actions politiques à mettre en place, on peut mentionner celle promue par l'Association des Femmes Juristes du Burundi et Avocats Sans Frontières, concernant une proposition de loi sur la succession et l'héritage des femmes, qui dispose du soutien financier de la Belgique.

Actions opérationnelles réalisées et nouvelles actions proposées

L'Observatoire national de lutte contre les VSBG, dont le but est de renforcer les capacités nationales pour la promotion et la protection des droits des femmes et la prise en compte effective de leur situation dans les politiques nationales de développement, sera mis en place à partir de novembre 2023.

L'action, financée par l'UE, répond aux priorités suivantes, qui ont été formulées par le Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre (MSNASDPHG):

1. La création et l'opérationnalisation au sein du MSNASDPHG d'un Observatoire national de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre.
2. L'appui aux centres déjà existants de prise en charge holistique des victimes de Violences Sexuelles et celle Basées sur le Genre, appelés « Humura ».
3. La consolidation d'une culture fondée sur l'égalité des sexes et la sensibilisation des femmes à tous leurs droits et à la protection sociale, juridique et politique.

L'initiative, classée en tant que G2, sera exécutée par ONU Femmes en partenariat avec le MSNASDPHG.

¹⁶ Le Collectif des Associations et ONG Féminines du Burundi (CAFOB) et l'Association des Femmes Handicapées « Les Vaillantes » (AFHV).

Les actions financées par l'UE dans le cadre de ce DET sont au nombre de neuf à savoir:

| Actions (Programme, projets, subventions, etc.) | Organisation | Début | Fin | Autres Opérateurs |
|--|---|------------------|------------------|--|
| Contribuer à la gouvernance démocratique du Burundi par le développement de sa société civile (NDICI HR/INTPA/2021/440-369) | Avocats Sans Frontières (ASF) | 01 mars 2022 | 28 février 2025 | Association des Femmes Juristes du Burundi, Association pour la paix et les droits de l'homme |
| Accès à la Justice des vulnérables et des victimes des violations des droits humains. | Ministère des Affaires Etrangères du Royaume des Pays Bas | 01 janvier 2023 | 31 décembre 2025 | Association des Femmes Juristes du Burundi (AFJB) Barreau de Bujumbura Barreau de Gitega Association Ntabariza |
| PRESCIBU TUYATUZE : "Renforcement de la Société Civile Burundaise contre les VBG" | International Rescue Committee (IRC) | 01 mars 2023 | Février 2026 | Collectif des Associations et Ong Féminines du Burundi (CAFOB) ; Association des femmes Handicapées « Les Vaillantes » (AFHV) |
| Lutte contre les violences faites envers les femmes et les enfants et protection de la population en milieu carcéral dans le contexte covid-19 | Fondation Terre des Hommes (Suisse) | 15 décembre 2020 | 08 juin 2023 | Fondation AVSI ; Giriyuja Ntabariza |
| Programme d'appui au secteur de la Justice au Burundi: Composante numérisation. | Bibliothèque sans Frontière | 01 février 2023 | 01 janvier 2026 | Association des Femmes Juristes au Burundi |
| Renforcement de la stratégie de la Commission Nationale Indépendante pour les Droits de l'Homme (CNIDH) pour l'amélioration du respect et de la connaissance des droits humains au Burundi | Fondation Terre des Hommes | 22 mars 2022 | 30 novembre 2023 | Commission Nationale Indépendante pour les Droits de l'Homme |

| | | | | |
|--|-------------------------------|------------------|------------------|--|
| Promouvoir le rôle de la société civile burundaise dans la gouvernance et le développement du pays | Avocats Sans Frontières (AsF) | 01 mars 2022 | 28 février 2024 | |
| Appui institutionnel au processus de mise en place de l'Observatoire National de lutte contre violences sexuelles et basées sur le genre au Burundi (en phase de contractualisation) | ONU Femmes | novembre 2023 | octobre 2025 | Association des Femmes Juristes du Burundi, SERUKA |
| Programme d'appui au secteur de la Justice | Enabel | 01 décembre 2022 | 30 novembre 2025 | Ntabariza, Fondation Terre des Hommes |

Tableau 1. Tableau des projets financés par l'UE dans le domaine d'engagement thématique "VBG"

On peut remarquer que le projet « Accès la justice des vulnérables et des victimes des violations des droits humains » ainsi que le projet PRESCIBU TUYATUZE sont menés en partenariat avec des associations de femmes¹⁷.

Sur les 7 OTS prévus, 2 ont été principalement sélectionnés, à savoir le OTS1: «Les femmes, les hommes, les filles et les garçons dans toute leur diversité sont mieux protégés contre toutes les formes de violence sexiste dans la sphère publique et privée sur le lieu de travail et en ligne par la législation et l'application effective de celle-ci » (2 actions) et le OTS7 : « Les organisations de défense des droits des femmes, les mouvements sociaux et les autres organisations de la société civile jouent un rôle influent dans les actions visant à éradiquer les violences sexistes » (2 actions).

Les actions financées par les EM et la Suisse sont au nombre de 2, qui sont classées en tant que G2. On peut souligner que le projet « Programme Psychosocial Régional (Phase 4) » est exécuté par l'association féminine AFRABU, dont la continuité sera garantie à partir de 2024, par le biais d'un programme de Budget Support au MSNASDPHG.

Une action est financée par la Suisse et l'autre est financée par la Belgique, à savoir:

| Actions (Programme, projets, subventions, etc.) | Pays | Début | Fin | Autres opérateurs |
|---|----------|----------------|---------------|---|
| Programme Psychosocial Régional (Phase 4) | Suisse | Septembre 2021 | Décembre 2023 | L'association des Femmes Rapatriées du Burundi (AFRABU) en consortium avec Centre Seruka, Nturengaho, Iprebad (Initiative pour la Promotion de l'Éducation des Batwa pour le Développement Durable) |
| Citoyen.ne.s, Justice et Etat de droit : plus de cohésion sociale pour une paix durable | Belgique | Janvier 2022 | Décembre 2026 | RCN Justice & Démocratie |

Tableau 2. Tableau des projets financés par les EM et la Suisse dans le domaine d'engagement thématique "VBG"

¹⁷ Association des Femmes Juristes du Burundi (AFJB) et Association des femmes Handicapées « Les Vaillantes » (AFHV).

OG2 Promouvoir la santé et les droits sexuels et génésiques

Objectifs Thématiques Spécifiques sélectionnés:

1. Un environnement juridique, politique et sociétal propice permettant aux femmes et aux filles d'accéder à des soins et à des services de santé sexuelle et génésique de qualité et protégeant leurs droits sexuels et génésiques.
2. Un accès amélioré, pour chaque individu, à des soins et services de santé sexuelle et génésique, y compris à des services de planification familiale, à des informations et à une éducation sur leurs droits sexuels et génésiques.

Actions politiques réalisées et nouvelles actions proposées

Depuis 2016, l'UE est un des principaux bailleurs du secteur de la santé, par le biais de son programme d'Appui au Système de Santé (PASS) qui vise à améliorer l'état de santé de la population dans les 18 Provinces du Burundi. L'importance de l'aide européenne en matière de santé est reconnue de façon unanime tant par les autorités burundaises que par les partenaires internationaux. Dans ce cadre, en mai 2021 et jusqu'à juin 2023, la coordination du Groupe de Partenaires Financiers de la Santé (GPFS) a été confiée à l'UE, qui a assuré en parallèle la coprésidence du Cadre des Partenaires de la Santé et du Développement (CPSD), structure de coordination sectorielle présidée par le Ministère de la Santé. Son rôle de premier plan, tant dans l'appui au système de santé publique et particulièrement dans le soutien au système de Financement Basé sur la Performance couplé à la Gratuité des soins (FBP-G), qui est une des politiques phares du gouvernement burundais, que dans le système de coordination de la santé, font de l'UE un acteur incontournable pour le dialogue sectoriel avec les autorités. Cet appui sera poursuivi également dans les prochaines années par le biais de la phase III du PASS, pour les années 2022-2026. Ce programme poursuit l'appui au secteur de la santé et prévoit, parallèlement à l'aide financière et technique, un dialogue sectoriel renforcé pour augmenter l'efficacité du système de santé et soutenir l'engagement politique du gouvernement vers la mise en place de la Couverture Santé Universelle (CSU). Il appuiera les réformes attendues dans le domaine du financement de la santé et dans les domaines prioritaires du Renforcement des systèmes de santé, en complément des aides apportées par les autres partenaires. Son premier pilier vise à renforcer l'accès équitable à des soins de santé de qualité pour les femmes enceintes et les enfants de moins de cinq ans, à travers un financement des soins dispensés par les Formations Sanitaires (FOSA) en utilisant la modalité du Financement Basé sur la Performance (FBP). Il a aussi appuyé et poursuivi son appui à la société civile à travers les Comités de Santé (COSA), par leur renforcement et recyclage dans leur rôle en tant qu'interface entre la population et les centres de santé, afin d'assurer l'accès aux soins de santé primaire de qualité.

En ce qui concerne les perspectives des EM, on signale la continuité du soutien du Royaume des Pays-Bas dans le domaine de la Santé Sexuelle et Reproductive, centré dans une approche qui s'étend de l'individu à la communauté, la société pour arriver à la gouvernance. Concernant la santé sexuelle et reproductive, les actions prévues envisagent accroître les compétences et les connaissances nécessaires pour faire des choix éclairés y compris un choix responsable concernant la grossesse, de l'utilisation de contraceptive.

Actions opérationnelles réalisées et nouvelles actions proposées

Dans le cadre de l'appui au secteur de la santé, l'UE a promu des actions qui visent à renforcer la participation communautaire dans la gestion du système de santé au niveau local, ce qui a permis de faciliter l'accès des femmes et des plus vulnérables aux soins de santé. Un programme particulièrement significatif dans ce cadre que l'on peut souligner est le programme TWITEHO AMAGARA la composante santé du programme « Mesure d'appui à la résilience des populations du Burundi ».

Les interventions réalisées dans le cadre du programme TWITEHO AMAGARA ont visé à renforcer l’accessibilité et la qualité des soins de santé avec une attention particulière portée sur les services de santé sexuelle et génésique. Ces interventions ont été mises en place par différents acteurs de la société civile. Le programme a ainsi été mis en œuvre à l’échelle nationale par le biais de 6 contrats avec des acteurs de la société civile ainsi que des EM, dans la période 2019-2022, comme illustré dans le tableau ci-dessous. Les synergies entre les différentes composantes ont permis de développer un système tendant vers l’application de la Couverture Sanitaire Universelle, dans ses trois dimensions – offre en services de santé, accès des personnes aux soins de santé, protection financière – tout en agissant sur la qualité des offres de services et de soins de manière transversale.

En outre, le Programme a été progressivement amélioré pour renforcer également la prise en charge des personnes victimes de violences basées sur le genre (VBG), la planification familiale, ainsi que la prise en charge des certains groupes vulnérables.

On peut également noter une amélioration de la participation de la société civile au niveau communautaire dans la gouvernance des centres de santé, ainsi que de l’accès aux soins à travers la protection sociale et l’assurance maladie. Les actions réalisées financées par l’UE, notamment le projet COSA-IVURIRO N’AMAGARA, ont permis de renforcer la participation des femmes dans les Comités de Santé (COSA) et ainsi d’appuyer l’élaboration des plans d’action des Comités de District Sanitaire (CDS). La présence de femmes dans les COSA et la formation des membres de ces comités en santé maternelle et infantile font aujourd’hui que les COSA sont plus sensibles à la thématique de la protection sociale et notamment de l’assurance maladie. On peut noter par ailleurs des transformations au niveau de l’infrastructure, de la sensibilisation du personnel et de son recrutement. Ainsi, chaque CDS a équipé les salles d’accouchement de panneaux solaires, ce qui a permis d’améliorer l’éclairage des salles. Pour le personnel, les COSA dans lesquels des femmes participent, prennent part au recrutement du personnel du CDS. Les candidatures féminines sont encouragées et ont plus de chances que les candidatures masculines en cas de compétences égales. Par ailleurs, les membres des COSA, notamment les hommes, plus sensibles aux enjeux liés à la santé maternelle et infantile, cherchent à informer et mobiliser les femmes afin qu’elles se rendent aux services. La formation des COSA sur cette politique a impacté la santé des femmes dont la demande auprès des services au CDS a augmenté.

Les OTS sélectionnées pour les projets qui ont contribué à promouvoir la santé et les droits sexuels et génésiques sont au nombre de deux, à savoir le O1 : «Un environnement juridique politique et sociétal propice permettant aux femmes et aux filles d’accéder à des soins et à des services de santé sexuelle et reproductive de qualité et protégeant leurs droits sexuels et reproductifs » (4 actions) et le O2 : « Un accès amélioré pour chaque individu à des soins et services de santé sexuelle et reproductive y compris à des services de planification familiale, à des informations et à une éducation sur leurs droits sexuels et reproductifs » (1 action). Certaines des interventions n’ont pas identifié d’OS de référence.

| Actions (Programme, projets, subventions, etc.) | Organisation | Début | Fin | Autres opérateurs |
|---|---|----------------|------------------|-------------------|
| COSA-IVURIRO N'AMAGARA | Council for Education and Development (COPEd) | 7 avril 2021 | 6 avril 2023 | |
| TWIVUZE TWESE - Appui à la stratégie de santé communautaire burundaise dans les 6 Provinces sanitaires de Bujumbura Rural, Cibitoke, Kayanza, Muramvya, Ngozi et Rumonge. | GVC - WeWorld (Italie) | 1 janvier 2023 | 31 décembre 2025 | COPEd, IADH |

| | | | | |
|--|----------------------------|---------------|-------------------|------------------|
| TWITEHO AMAGARA | Cordaid | 15 juin 2019 | 15 décembre 2022 | |
| TWITEHO AMAGARA | MEMISA (Belgique) | 24 mai 2019 | 1 novembre 2022 | |
| TWITEHO AMAGARA | World Vision International | 13 Juin 2019 | 12 Décembre 2022 | Christian-Aid |
| TWITEHO AMAGARA | HealthNet TPO | 2019 | 2022 | |
| TWITEHO AMAGARA | Enabel | Janvier 2019 | Décembre 2022 | OMS, OIM, MEMISA |
| Programme d'Appui au Système de Santé à travers le financement basé sur la performance (Amagara Mu Muryango) | Enabel | 01 Avril 2022 | 30 Septembre 2026 | |

Tableau 3. Tableau des projets financés par l'UE dans le domaine d'engagement thématique «Santé »

Il est à souligner que le Programme TWITEHO AMAGARA - Appui à la résilience des populations du Burundi, a été mis en place par une panoplie d'entité - telles que ONGI, des EM notamment la Belgique par le biais de son agence de coopération Enabel, ainsi que par des agences de Nations Unies (NU) tels que OIM et OMS.

Les actions financées par les EM et la Suisse sont au nombre de 14, dont 3 sont classées en tant que G2. Une action est financée par la Suisse, une par la France, deux par l'Allemagne, et dix par les Pays-Bas, à savoir:

| Actions (Programme, projets, subventions, etc.) | Pays | Date de début | Date de fin | Autres opérateurs |
|--|-----------------|------------------------------------|------------------------------------|--|
| Projet Amagara Yacu | France via AFD | 2022 | 2025 | Croix Rouge française |
| Projet d'amélioration des services de santé sexuelle et reproductive | Allemagne (BMZ) | 08 avril 2020 | 08 avril 2024 | Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW)/ Cordaid |
| Renforcement des structures de santé dans le domaine de la planification familiale et de la SDR au Burundi | Allemagne (BMZ) | 22 mai 2018 | 30 juin 2023 | GIZ |
| Santé mentale, Nutrition | Suisse | 01 décembre 2021 - 01 janvier 2020 | 31 décembre 2025- 31 décembre 2023 | ONE UN, MIPAREC, THARS, CNPK, ALUMA, CAPAMI; Université du Burundi |
| SRHR - Mass comm | Pays Bas | 11 Novembre 2021 | 14 novembre 2025 | PSI |

| | | | | |
|-----------------------------|----------|------------------|-------------------|--------|
| SRHR - Health | Pays Bas | 10 Janvier 2022 | 30 septembre 2025 | UNFPA |
| SRHR - Education | Pays Bas | 03 Janvier 2021 | 28 février 2025 | UNICEF |
| Expanding and improving FP | Pays Bas | 07 Janvier 2023 | 31 décembre 2025 | PSI |
| SRHR Mass Comm - next phase | Pays Bas | 09 Janvier 2023 | 31 mai 2026 | Yaga |
| SRHR - Mass comm | Pays Bas | 15 novembre 2021 | 14 novembre 2025 | PSI |
| IPAS/DKTi | Pays Bas | 03 janvier 2022 | 31 mai 2023 | IPAS |
| YAGA Mass comm next phase | Pays Bas | 04 janvier 2019 | 31 mars 2023 | Yaga |
| Healthy Entrepreneurs | Pays Bas | 15 août 2021 | 14 août 2025 | HE |
| SRHR - Advocacy | Pays Bas | 09 janvier 2021 | 31 janvier 2025 | HAI |
| SRHR - Community | Pays Bas | 08 janvier 2023 | 31 janvier 2025 | CARE |

Tableau 4. Tableau des projets financés par les EM et la Suisse dans le domaine d'engagement thématique "Santé"

Compte tenu que nous ne disposons pas des OTS pour tous les projets financés par les EM et la Suisse, il n'est pas possible de réaliser une analyse globale des projets en fonction des OTS choisis.

En ce qui concerne les nouvelles actions prévues, l'UE, en valorisant les résultats de la phase 1 du programme TWITEHO AMAGARA, continuera d'appuyer ce programme dans la phase 2 du programme Résilience pour la période 2024-2027. L'initiative contribuera au renforcement de la résilience des populations par l'amélioration de la santé sexuelle, reproductive et nutritionnelle, tout en luttant contre les causes de la malnutrition, par une gestion raisonnée et durable des terroirs et des ressources naturelles dans une logique de prévention des risques de catastrophes (voir point 2.6). Compte tenu de la normalisation des relations entre l'UE et le Burundi, et à la suite de la levée des restrictions au Burundi au titre de l'article 96 de l'accord de partenariat Afrique Caraïbe Pacifique (ACP)-UE (accord de Cotonou) en février 2022, ce programme pourra contribuer à développer un dialogue politique renforcé et continu avec les autorités (centrales et locales). Ce-dernier permettra d'aborder en même temps les questions portant sur les réformes structurelles à prévoir dans les secteurs de la santé et du développement rural, dans un contexte d'extrême fragilité des populations rurales. Le programme se concentrera sur les provinces du Nord et Nord-Est du Burundi, sélectionnées sur la base de critères de vulnérabilité¹⁸ (incidence de la malnutrition chronique et aiguë, risques de désastres, indice de stabilité, etc.) ainsi que sur la base de complémentarité et synergies avec d'autres actions en cours ou en préparation.

Parallèlement, la Belgique à travers Enabel contribuera à ce que la population du Burundi - en particulier les femmes, les filles et les personnes vulnérables - ait accès à des soins de santé de qualité répondant à leurs besoins. L'accès inclusif et équitable aux services de santé est développé à travers l'autonomisation des populations cibles et l'accompagnement de la transition vers une Couverture Santé Universelle (CSU). Les services de soins tendent vers une offre de qualité, inclusive, humanisée et centrée sur les besoins des populations. Ce volet contribuera en particulier à la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles, ainsi

¹⁸ Cfr. la cartographie des actions financées par l'UE (annexe 1).

qu'à la construction d'un système de santé solide et résilient, en mesure de prévenir et de gérer les risques de catastrophes et de pandémies.

Par ailleurs, certaines actions sont prévues pour appuyer les COSA dans le cadre du programme PASS-III, et en particulier dans le cadre de son deuxième pilier d'appuyer la stratégie de santé communautaire et à renforcer la participation de la société civile à la gestion du système de santé primaire.

Au sein de ce domaine d'engagement thématique nous pouvons souligner la Bonne Pratique mise en place dans le cadre du Programme TWITEHO AMAGARA, qui relève des interventions financées par l'UE et qui est mis en place par la société civile:

BONNE PRATIQUE N°1

Titre du projet : Twiteho Amagara

Organisation exécutrice : Cordaid

Localisation : provinces de Bururi, Makamba, Gitega

Durée: 13/06/2019 - 12/12/2022

Allocation budgétaire : EUR 8.896.141

Le projet Twiteho Amagara exécuté par Cordaid est un des projets de la composante santé du programme Résilience 1, financé par l'UE. L'objectif du projet est d'accroître les capacités des populations à mieux faire face aux défis auxquels elles/ils sont confrontés dans le pays tels que : (i) la faible qualité des services et soins de santé ; (ii) la rareté des services de Santé Sexuelle et Reproductive (SSR), notamment pour les jeunes et les adolescents ; (iii) la recrudescence des maladies transmissibles et non transmissibles, y compris le paludisme ; (iv) l'incapacité du système de santé à répondre aux urgences.

Le projet a ainsi contribué à accroître l'accessibilité de la population à des services de qualité, notamment les services de santé sexuelle et reproductive, et à répondre aux besoins spécifiques en matière de santé en situation de crise.

Bien que l'intervention porte sur la santé sexuelle et génésique, le cadre logique ne désagrège pas les indicateurs sexospécifiques qui pourraient être visés.

Parmi les facteurs de succès du projet, on peut citer :

- L'intégration de la santé sexuelle et reproductive dans l'ensemble des centres de santé « amis des jeunes » requiert l'implication des différentes structures à des niveaux différents.
- L'existence de la stratégie/politique qui régit le domaine choisi est un facteur de réussite pour sa mise en œuvre.
- La reproductibilité de l'initiative réside dans les intérêts tirés par les Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) des jeunes initiées par le projet, qui sont à l'origine de la création de nouvelles AVEC dans la communauté.

OG 3 Promouvoir les droits économiques et sociaux et garantir l'autonomisation des filles et des femmes

Objectifs Thématiques Spécifiques sélectionnés:

1. Amélioration de l'accès des femmes, dans toute leur diversité, aux services et produits financiers, ainsi qu'aux ressources productives.
2. Les femmes, dans toute leur diversité, disposent d'un accès renforcé aux possibilités d'entrepreneuriat, y compris d'entrepreneuriat social, et à des moyens de subsistance de substitution, et elles participent davantage à l'économie verte et circulaire.

3. Amélioration de l'accès des femmes, dans toute leur diversité, aux rôles de gestion et de direction dans les secteurs et instances économiques et sociaux.
4. Réduction des disparités de genre en ce qui concerne l'inscription, la progression et la poursuite des études des femmes, des hommes, des filles et des garçons, à tous les niveaux d'éducation et d'apprentissage tout au long de la vie.

Actions politiques réalisées et nouvelles actions proposées

Les droits économiques et sociaux ont été abordés lors des différentes réunions sectorielles de coordination avec les autorités nationales et locales. Dans ce cadre, l'UE, les EM et la Suisse mènent un plaidoyer pour l'adoption de mesures actives afin d'intégrer l'égalité de genre dans les politiques et stratégies sectorielles. Le principal acteur institutionnel dans le monde rural est le Ministère de l'Environnement et de l'Agriculture, qui a la tutelle sur différentes entités de mise en valeur, de recherche et d'appui à l'emploi en milieu rural. Les autres Ministères concernés sont le Ministère du Commerce, le Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre, le Ministère du Travail et le Ministère de l'Education.

En ce qui concerne les nouvelles stratégies d'intervention de la Belgique et d'Enabel, le secteur de l'éducation est considéré comme prioritaire dans la prochaine planification quinquennale 2024-2028, notamment l'éducation post-fondamental et la santé sexuelle et reproductive avec un focus sur les jeunes filles en situation de grossesse en milieu scolaire, avec la mise en place de mesures de mitigation afin d'éviter le décrochage scolaire pour les jeunes. Des actions dans le secteur de l'Eau, Assainissement et Hygiène sont également prévues dans les établissements scolaires. Toujours en lien avec l'éducation, un nouveau programme est en train d'être mis en œuvre avec les universités: il s'agit de mettre en place le *gender mainstreaming* dans les cours universitaires, de constituer une cellule genre et de promouvoir un cadre de recherche sectorielle. Enabel planifie par ailleurs de mener des actions pour renforcer le secteur de l'emploi, entrepreneuriat et formation professionnelle qui s'adresse de manière ciblée aux jeunes filles.

En outre, la Suisse va prioriser la formation professionnelle, l'emploi et le développement économique adressée principalement aux jeunes filles par le biais de son agence Suisse Contact. En collaboration avec le PNUD, un projet sera lancé concernant la relance économique post-COVID ; ainsi qu'un autre en collaboration avec AFRABU concernant le commerce transfrontalier et le microcrédit rural. Par ailleurs, un Programme portant spécifiquement sur la Nutrition et la santé mentale est en cours – la partie Nutrition est menée en collaboration avec UNICEF, FAO et PAM.

Actions opérationnelles réalisées et nouvelles actions proposées

Les actions prévues dans le cadre du PIM 2021-2027 visent à réduire la féminisation de la pauvreté en milieu rural, en promouvant l'égalité homme-femme dans l'accès à l'éducation, à la terre ainsi qu'aux moyens de production et aux activités économiques d'une manière générale. L'UE en 2023 va financer une action complémentaire à celles financées par l'Ambassade de France dans le domaine de l'éducation fondamentale. Des interventions pour promouvoir l'entrepreneuriat féminin avec la participation d'associations féminines ont été mises en place au cours des années 2021-2023 et elles seront poursuivies dans les années à venir. En ce qui concerne le secteur agricole, les actions au profit des petits agriculteurs et agricultrices et des éleveurs et éleveuses intègrent progressivement l'approche genre afin de prévenir les disparités entre femmes et hommes sur les plans économique et social. Ces actions sont menées en synergie et en complémentarité avec les projets financés par ONU Femmes dans le domaine du

renforcement de la cohésion sociale pour les femmes et les filles rapatriées, les personnes déplacées et les communautés d'accueil de Kirundo, Muyinga et Bujumbura Rural.

Dans le cadre de ce DET, on peut souligner le projet TUBEHONEZA, relevant du programme Résilience (2018-2022) qui comprend 9 actions, mises en place par des organisations de la société civile et des agences des NU (voir tableau ci-dessous). TUBEHONEZA vise à renforcer la résilience des communautés rurales affectées par l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Burundi et cible 41 Communes réparties en 14 Provinces tandis que dans le cadre du projet de réduction de risques de catastrophes, la couverture géographique a concerné toutes les provinces. Des actions concernant la promotion de l'égalité de genre ont été réalisées, bien que le programme ne comporte pas de composantes spécifiques ciblant l'égalité de genre. On peut citer la constitution des Clubs de paix, visant à la réduction des conflits familiaux et communautaires fondés sur le genre, et ce tant au niveau des collines que des communes. On peut également relever la mise en place d'activités d'épargne et de crédits communautaires visant essentiellement à l'autonomie de la femme, ainsi que la mise en place de greniers féminins de soudures.

L'UE a également encouragé la poursuite des études des femmes à travers les activités du programme ERASMUS, mises en œuvre par la société civile, notamment par Bibliothèque Sans Frontières (BSF) en partenariat avec l'association Jimbere. Par ailleurs, dans le cadre de la gouvernance économique, l'UE a réalisé l'évaluation « *Public Expenditure and Financial Accountability (PEFA) Genre en 2023* » qui va inspirer les actions à réaliser dans le cadre du programme de renforcement de la gouvernance économique, afin de favoriser la prise en compte des spécificités genre dans la préparation/exécution du budget de l'Etat. Dans le cadre d'une action de commerce régional, une série d'activités sont prévues pour améliorer la connaissance et l'application des normes de qualité dans les entreprises gérées par des femmes. Les actions financées par l'UE dans le cadre de ce DET sont au nombre de vingt, à savoir :

| Actions (Programme, projets, subventions, etc.) | Organisation | Date de début | Date de fin | Autres opérateurs |
|--|-------------------------|-----------------|-----------------|---|
| Projet d'Appui aux femmes entrepreneurs dans le secteur de l'agro-business (fruit et café) et artisanat ENTREF | Fondation AVSI (Italie) | 01 février 2022 | 31 janvier 2024 | KAZ'O'ZAH KEZA |
| Projet de renforcement des capacités des organisations de la société civile - OSC | CARE | 01 février 2020 | 31 juillet 2023 | ActionAid UK REJA (Réseau des organisations de Jeunes en Action pour la paix, la réconciliation et le développement) Affilié: CARE International (CARE Int Burundi) |

| | | | | |
|---|---|------------------|------------------|---|
| Programme de lutte contre la torture et les mauvais traitements à l'égard des femmes et des enfants dans le milieu judiciaire au Burundi | Terre des Hommes (Suisse) | 15 décembre 2020 | 15 décembre 2023 | Ntabariza |
| Prévention et gestion des conflits communautaires - TWIYUNGE | World Vision International | 01 août 2020 | 31 juillet 2023 | CARE International Rescue Committee (IRC) Play International |
| Renforcement des Organisations de la Société Civile Burundaise intervenant dans l'autonomisation économique et sociale des jeunes | Bibliothèque Sans Frontières (BSF) (France) | 01 février 2023 | 31 janvier 2026 | Street Child et Social Action for Development (en consortium avec) |
| Projet d'Appui à la Prise en charge Alternative de Qualité et Désinstitutionalisation pour les Enfants au Burundi. MWANA MU MURYANGO - UMMU (EA068) (ENFANT EN FAMILLE) | International Rescue Committee (IRC) (USA) | 01 janvier 2019 | 31 mars 2023 | Dutabarane |
| Projet de renforcement de la société civile burundaise pour la réalisation des droits des enfants et leur protection. | Save the Children | 01 mars 2023 | 28 février 2026 | Solidarité de la Jeunesse chrétienne pour la paix et l'enfance (SOJPAE) |
| Favoriser l'Accès à la Mobilité et Employabilité des Jeunes au Burundi | Bibliothèque Sans Frontières (BSF) (France) | Janvier 2022 | Janvier 2024 | Magazine Jimbere |
| Réduction durable de l'insécurité alimentaire et de la sous-nutrition des populations rurales touchées par la crise | WV | 02 août 2018 | 30 avril 2022 | CARE INTERNATIONAL |
| Tubeho Neza : « Meilleures conditions de Vie » Burundi | WHH | 01 août 2018 | 31 janvier 2022 | IRC, Concern |
| Projet d'Appui à la Résilience Communautaire dans le BUYENZI (PRARECOM) | AVSI | 01 août 2018 | 31 juillet 2022 | Caritas Internationale Belgique, Vétérinaires Sans Frontière |

| | | | | |
|---|--|------------------|-------------------|----------------------|
| TUBEHONEZA CROIX-ROUGE | CRE | 10 août 2018 | 09 novembre 2022 | CRBU |
| Projet de renforcement de la résilience des communautés rurales pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle | FAO | 25 août 2018 | 31 août 2022 | PAM, UNICEF et FNUAP |
| Développement Rural et résilience - Réduction de risques de catastrophes naturelles | OXFAM | 20 décembre 2019 | 19 décembre 2022 | N/A |
| Amélioration de l'accès à l'eau potable, hygiène et assainissement | CRBE | 19 décembre 2019 | 30 juin 2023 | CRE et CRBU |
| Renforcement de la résilience face aux risques liés aux catastrophes naturelles au Burundi | OIM | 20 décembre 2019 | 18 septembre 2023 | N/A |
| Burundi Jiji and Mulembwe Hydropower Project Single (Contrat 360-690) | International Bank for Reconstruction and Développement (IBRD) | 2015 | | |
| Projet hydroélectrique régional Ruzizi III - Ligne de transmission Kamanyola Bujumbura - Poste de transformation 220 kV de Bujumbura contrat 402-240 | Banque Africaine de Développement (BAD) | décembre 2018 | décembre 2022 | |
| Construction de la Composante Burundaise de la Ligne d'Interconnexion électrique 220 KV entre le Rwanda et le Burundi dans le cadre du NELSAP Contrat 407-225 | Banque Africaine de Développement (BAD) | 11 décembre 2019 | 10 décembre 2023 | |
| Projet Multinational Burundi/Zambie – Projet du Corridor de Transport sur le LAC Tanganyika – Phase I Réhabilitation du Port de Bujumbura Contrat 412-265 | Banque Africaine de Développement (BAD) | février 2019 | | |
| Gouvernance Economique | FMI | 2024 | 2028 | |

| | | | | |
|---|------------------------|------------------|-----------------|-----------------|
| | | Expertise France | | |
| EAC-Mark-UP Intervention under the States Window | Burundi Partner ITC | | 25 juillet 2018 | 24 janvier 2024 |

Tableau 5. Tableau des projets financés par l'UE dans le domaine d'engagement thématique "Social, Economique, Education"

Concernant les OTS sélectionnés, une action s'insère dans l'OTS DET-OTS03: « Amélioration de l'accès des femmes, dans toute leur diversité, aux services et produits financiers, ainsi qu'aux ressources productives »; trois actions dans l'OTS DET3-OTS04: «Les femmes, dans toute leur diversité, disposent d'un accès renforcé aux possibilités d'entrepreneuriat, y compris d'entrepreneuriat social, et aux moyens de subsistance alternatifs, et participent davantage à l'économie verte et circulaire»; et deux actions dans le OTS DET3-OTS06: «Réduction des disparités de genre en ce qui concerne l'inscription, la progression et la poursuite des études des femmes, des hommes, des filles et des garçons, à tous les niveaux d'éducation et d'apprentissage, tout au long de la vie ». Parmi les OTS non sélectionnés, une action s'inscrit dans l'OTS DET3-OTS01: «Amélioration de l'accès des femmes, dans toute leur diversité, à un travail décent, en particulier dans le domaine des Sciences, des Technologies, de l'Ingénierie et des Mathématiques (STIM), dans les secteurs non traditionnels et les secteurs majoritairement féminins, y compris la transition des femmes vers l'économie formelle et la couverture des femmes par des régimes de protection sociale non discriminatoires et inclusifs ». En ce qui concerne les actions financées par les EM et la Suisse, elles sont au nombre de 21, dont 5 sont classées en tant que G2. Dans l'ensemble, 3 actions sont financées par la Belgique, 1 par la Suisse 1 par la France et 16 par les Pays-Bas, à savoir :

| Actions (Programme, projets, subventions, etc.) | Pays | Date de début | Date de fin | Autres opérateurs |
|--|----------|----------------|------------------|---------------------------------|
| United for peace and sustainable development in fragile and conflict-affected settings | Belgique | Janvier 2022 | Décembre 2026 | Search For Common Ground (SFCG) |
| Women in Cross Border Trade | Belgique | 1 Janvier 2028 | 1 Décembre 2026 | Trademark Africa (Burundi) |
| Appui institutionnel à l'université du Burundi | Belgique | 01 juin 2023 | 01 décembre 2027 | ARES |
| Relance Économique/ Crossborder trade for Peace | Suisse | | | PNUD, AFRABU, Fonds |

| | | | | |
|---|----------|------------------|-----------------|--|
| | | | | de Micro Crédit Rural, Internat ional Alert |
| Projets Innovants de la Société Civile et des Coalitions d'Acteurs - « Promotion de l'autonomisation sociale et économique des femmes et des jeunes » | France | Avril 2023 | Novembre 2025 | Non |
| Projet d'Appui au Développement Agricole pour la Nutrition et l'Entrepreneuriat (PADANE) | Pays-Bas | 2018 | 2024 | SNV |
| Projet d'Appui pour une Gestion Responsable et Intégrée des Sols (PAGRIS) | Pays-Bas | 2020 | 2024 | IFDC |
| Projet d'Appui au Développement de la Finance Innovatrice Rurale (PADFIR) | Pays-Bas | 2020 | 2024 | Cordaid |
| Plantwise | Pays-Bas | 2020 | 2023 | Institut de Science s Agrono miques de Burundi (ISABU) & CABI |
| Kura Kibondo III | Pays-Bas | 2022 | 2025 | GVC- WW |
| PATSAB (Projet d'Appui à la Transformation des Systèmes Alimentaires au Burundi) | Pays-Bas | 2022 | 2026 | PAM |
| G50-UMVA Expansion | Pays-Bas | 2019 | 2023 | Auxfin |
| SRHR - Community (top up) | Pays-Bas | 01 novembre 2020 | 28 février 2023 | CARE |
| Autonomisation jeunes | Pays-Bas | 15 avril 2023 | 14 avril 2025 | Kaze com |

| | | | | |
|---|----------|-----------------|--------------|-------------------------|
| Autonomisation jeunes - 2 | Pays-Bas | 01 juillet 2020 | 30 juin 2024 | Assema ji |
| Akazi keza | Pays-Bas | 01 juillet 2020 | 30 juin 2024 | SPARK |
| Akazi keza (topping up) | Pays-Bas | 01 juin 2023 | 30 juin 2024 | SPARK |
| Private Seed Sector Development (PSSD) | Pays-Bas | | | IFDC |
| Burundi Multi-Partner Trust Fund (MPTF) | Pays-Bas | | | UN |
| Media Support Prog. 3 | Pays-Bas | | | Radio La Benevol encija |
| Youth Advisory Committee (YAC) | Pays-Bas | | | N/A |

Tableau 6. Tableau des projets financés par l'UE dans le domaine d'engagement thématique "Social, Economique, Education"

Etant donné que nous ne disposons pas des OTS pour tous les projets financés par les EM et la Suisse, nous ne pouvons ici faire une analyse globale des projets en fonction des OTS choisis.

En réponse aux recommandations contenues dans le GAP-III concernant la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre de la politique commerciale, nous pouvons souligner la présence au sein des programmes régionaux promus par les EM et la Suisse, du programme « Women in Cross Border Trade », mis en œuvre au Burundi grâce à l'appui de la Coopération belge. C'est dans ce cadre que s'insère l'appui à l'OSC régionale « Trade Mark Africa » (TMA) qui a collaboré avec des organisations locales comme Kaz'O'zah, appuyant plus de 400 femmes dans le processus de transformation des palmiers à huile en crèmes et substituts pour bois de chauffage. TMA a lié ces commerçantes aux institutions de microfinance, et a mis en place des facilités sanitaires à l'emplacement de deux frontières pour limiter et/ou prévenir les cas d'abus lors de la traversée des femmes commerçantes dans la région (construction de toilettes séparées, équipées de matériel pour changer les bébés afin de réduire les VBG).

Concernant les nouvelles actions financées par l'UE, on peut relever le Programme d'appui à l'éducation fondamentale et à la mise en œuvre du plan sectoriel de l'éducation 2022-2030 du Burundi, dont le financement s'élève à 20 000 000 EUR, qui a été approuvé en 2022 et qui s'insère dans l'axe prioritaire 2 du PIM 2020-2027, ainsi que dans le cadre du Plan d'Action Annuel 2022 (PAA2022).

Ce programme s'articule autour de trois axes stratégiques: 1) l'accès à l'éducation fondamentale pour tous, y compris les enfants et les adolescents actuellement exclus du système éducatif; 2) l'amélioration de la qualité des enseignements, de l'offre de formation et des conditions d'apprentissage; 3) l'intégration du numérique dans l'éducation fondamentale et la fourniture de matériels didactiques et pédagogiques à l'attention des élèves et des enseignants. Un appel à projet a été lancé en juin 2023, dont l'objectif général est de contribuer à renforcer l'efficacité du système de formation professionnelle au Burundi, et dont l'objectif spécifique est d'améliorer l'insertion des jeunes lauréat.es en facilitant notamment la création d'entreprises et d'emplois.

En ce qui concerne les nouvelles actions à mener, compte tenu de la situation concernant la succession et l'héritage des femmes et filles qui pénalise les femmes, malgré la Constitution qui prévoit la non-discrimination basée sur le sexe, pour la Belgique la question du droit foncier est considérée comme une priorité fondamentale, et fera l'objet d'actions promues par Avocats Sans Frontières (ASF). Par ailleurs, un appui continuera d'être apporté au Réseau des Citoyens Network - Justice & Démocratie (RCN) qui travaille sur l'application des textes déjà signés, avec notamment l'opérationnalisation de la loi portant sur la prévention et la répression des VBG et la protection des victimes, par le biais d'un accompagnement juridique des victimes de VBG.

La problématique du droit foncier est également une priorité pour la Suisse qui, au fil des dernières années, a apporté son soutien à la société civile en élaborant un document de référence dans la thématique. Le texte est fréquemment utilisé dans les conflits familiaux locaux pour défendre les droits d'héritage, bien qu'il ne possède pas de valeur juridique à proprement parler.

Comme illustré dans le DET 2, on peut remarquer la poursuite de l'engagement du Royaume des Pays-Bas à chercher à accroître l'accès aux ressources, aux services et aux opportunités pour les ménages agricoles, associations agricoles, coopératives et autres acteurs dans la chaîne de valeur afin d'augmenter la productivité agricole, assurer l'accès aux marchés des services financiers et des intrants et extrants et gérer les ressources de propriété commune. Au sein de ce domaine d'engagement thématique nous pouvons souligner la Bonne Pratique suivante qui relève des interventions financées par l'UE et qui a été classée en tant que G2:

BONNE PRATIQUE N°2

Titre du projet : Appui aux femmes entrepreneures dans le secteur de l'agro-business (fruit et café) et artisanat (ENTREF)

Organisation exécutrice : ONGI Fondation AVSI, en partenariat avec Kaz'o'zah Keza

Localisation : Provinces de Bujumbura, Bubanza, Kayanza, Gitega et Ngozi

Durée : 01/02/2022 – 31/01/2024

Allocation budgétaire : EUR 1.111.282,74

Le projet « Appui aux femmes entrepreneures dans les secteurs de l'agrobusiness et de l'artisanat », lancé en mai 2022, a pour but principal de surmonter les obstacles liés à l'accès au crédit et à la gestion des fonds pour les femmes entrepreneures dans l'agrobusiness et l'artisanat. Jusqu'à présent le projet a contribué à i) renforcer les capacités entrepreneuriales de 1347 femmes dans la production, la transformation, et la commercialisation de leurs produits; ii) améliorer l'accès de 9 entreprises féminines aux financements; et iii) renforcer les capacités des OSC féminines dans l'autonomisation des femmes.

Les groupements d'épargne et de crédit interne constitués permettent aux femmes d'accéder au crédit pour accroître leur capital ou initier de nouvelles Activités Génératrices de Revenus (AGR). Grâce à leur participation dans les formations sur l'éducation financière et le fonctionnement de l'approche Groupement d'Epargne et de Crédit d'Investissement (GECI)/ Communauté d'Epargne et de Crédit Interne

(CECI), les associations, les coopératives et les femmes, notamment les plus vulnérables du milieu rural changent leur comportement et leur statut dans leurs ménages. Les participantes deviennent des femmes entrepreneuses et améliorent leur business de jour en jour.

Grâce aux leçons apprises sur la planification financière, la planification des besoins et l'enregistrement des données comptables de leurs affaires, les femmes qui ont pris part au projet ont témoigné de ne plus gaspiller leur revenu. Avant, elles n'avaient pas confiance en elles-mêmes et dépendaient économiquement de leurs maris. Suite au projet, les maris ont également commencé à changer leur regard vis-à-vis de leurs femmes, car elles contribuent à la survie du ménage.

Le ciblage des groupes bénéficiaires est un facteur clé de ce succès. Il doit être :

- **Participatif.** Toutes les parties prenantes doivent être invitées à contribuer au projet, à savoir : l'administration locale, les représentants religieux et de la société civile qui sont appelés à donner des indications sur le choix des critères de ciblage adaptés au contexte.
- **Simple.** Les sources d'information doivent être facilement repérables et les questionnaires doivent être très brefs, en favorisant la réduction de coûts et de temps d'exécution.
- **Clair.** Les critères de ciblage doivent être facilement compréhensibles et adhérer à la culture locale.

L'intervention permet, en réduisant les disparités entre les sexes dans la plupart des étapes de la chaîne de valeur, de renforcer les capacités d'accès aux marchés, de marketing, de design, de contrôle de qualité des produits des femmes entrepreneuses qui ont créé des chaînes d'approvisionnement formées seulement par des femmes.

OG 4 Promotion de l'égalité en matière de participation et d'exercice de responsabilité

Objectifs Thématiques Spécifiques sélectionnés:

1. Création de conditions propices à une participation égale des femmes, des hommes, des filles et des garçons, dans toute leur diversité, aux processus de prise de décision.
2. Les femmes et les filles, dans toute leur diversité, disposent d'un accès amélioré à la justice afin de protéger leurs droits civils et politiques.
3. Les organisations de femmes, les autres OSC et les femmes qui défendent les droits humains œuvrant en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'autonomisation et des droits des filles et des femmes travaillent plus librement et sont mieux protégées par la loi.
4. Des normes, attitudes et comportements sociaux équitables promouvant l'égalité de la participation et de l'exercice de responsabilités sont encouragés au niveau communautaire et individuel, grâce à l'éducation civique, aux médias, à l'éducation et à la culture à tous les niveaux.
5. Amélioration des systèmes destinés à collecter des données de qualité, ventilées et comparables à l'échelle mondiale sur la participation et l'exercice de responsabilités politiques par les femmes.

Actions politiques réalisées et nouvelles actions proposées

L'UE, les EM et la Suisse ont entretenu des contacts réguliers avec les autorités (Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre, Ministère de la Justice, Ministère de l'Intérieur, Institut des Statistiques et des Etudes Economique du Burundi (ISTEEBU), les partis politiques et la société civile pour mener un plaidoyer actif.

Ce dialogue a permis de gagner progressivement la confiance des autorités (gouverneurs, autres autorités locales, partis politiques), de faire monter dans l'agenda politique la question de l'égalité femmes-hommes et d'encourager la participation des femmes et des jeunes à la vie politique de leur pays.

Actions opérationnelles réalisées et nouvelles actions proposées

Plusieurs actions qui s'ancrent dans le domaine prioritaire 3 (Bonne gouvernance et Etat de droit) ont été réalisées dans le cadre du Programme Indicatif Multi-annuel (PIM) en s'appuyant notamment sur des ressources fournies par l'Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH) pour faciliter l'accès des femmes à la justice, promouvoir leur rôle dans le développement socio-économique du pays ainsi que leur participation dans la vie politique. Des actions ont contribué à l'alphabétisation de personnes issues des couches marginales de la population, notamment les femmes réfugiées et rapatriées, les femmes *Batwa* et les femmes vivant avec un handicap, qui ont un accès encore très limité à la justice, à la vie politique et aux postes de responsabilité.

Dans le cadre du projet « Renforcement de la société civile pour une participation inclusive dans le développement et la gouvernance locale », trente-deux (32) microprojets portés par des femmes et des jeunes ont été financés. Les femmes et les jeunes représentent près de 30% des comités locaux de développement et participent davantage à la gouvernance locale.

Des espaces de dialogue intergénérationnel et intercommunautaire ont été mis en place, ainsi que des espaces de discussions pédagogiques, de soutien psychosocial et des séances de thérapie de groupe, auxquels les femmes et les jeunes ont pu avoir accès et dans lesquels ils ont pu partager leurs expériences (projet *Dukomeze Kunywana* Renforçons la réconciliation).

Au niveau régional l'UE a appuyé la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL), dont le Burundi est membre, dans la mise en œuvre et le suivi par les Etats membres du Plan d'Action Régional de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies sur les femmes, la paix et la sécurité. L'UE a également appuyé la réalisation du Forum des Femmes, des forums des jeunes et du secteur privé dans le cadre de la Composante « Droits Humains et participation des femmes aux instance participatives au sein de la Conférence Internationale sur la Région de Grand Lac (CIRGL) ». Un soutien général a en outre été fourni à la Direction du Genre du CIRGL, ce qui a permis de revoir le cadre du plan d'action du CIRGL.

Par ailleurs, l'UE a appuyé les actions menées par le Netherlands Institute for Multiparty Democracy, visant à renforcer la participation des femmes et des jeunes dans la vie politique, en synergie avec l'Ambassade des Pays-Bas. Une étroite collaboration avec l'Ambassade des Pays-Bas a également été mise en œuvre dans le domaine de l'accès des femmes, notamment les femmes handicapées, réfugiées et rapatriées, à la justice et à l'aide légale.

On peut également mentionner en exemple de ce DET l'action "Dukomeze kunywana (Renforçons la réconciliation)", mise en œuvre par un consortium de trois ONGI (Impunity Watch (IW-cheffe de file), AFSC et Cord) avec quatre organisations locales partenaires: ALM, Association Dushirehamwe, Centre Ubuntu et THARS. L'objectif de cette action est de renforcer l'Etat de droit et de contribuer à la réconciliation et à la non-répétition des conflits.

En ce qui concerne les OTS, parmi les 5 sélectionnés, uniquement trois ont été retenus par les OSC, à savoir le DET4-OTS02: «Les femmes et les filles, dans toute leur diversité, disposent d'un accès amélioré à la justice afin de protéger leurs droits civils et politiques » (1 action); le DET4-OTS03: « Les organisations de femmes, les autres OSC et les femmes qui défendent les droits humains œuvrant en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes et de

l'autonomisation et des droits des filles et des femmes travaillent plus librement et sont mieux protégées par la loi » (4 actions); et le DET4-OTS04: « Des normes, attitudes et comportements sociaux équitables promouvant l'égalité de la participation et de l'exercice de responsabilités par les femmes et les hommes sont encouragés au niveau communautaire et individuel, grâce à l'éducation, aux médias, à la culture et au sport » (2 actions).

Les actions financées par l'UE dans le cadre de ce domaine d'engagement thématique sont au nombre de sept, à savoir:

| Actions (Programme, projets, subventions, etc.) | Organisation | Date de début | Date de fin | Autres Opérateurs |
|--|--|------------------|-------------------|---|
| Renforcement de la société civile pour une participation inclusive dans le développement et la gouvernance locale | Cordaid | 16 décembre 2019 | 16 juin 2023 | Appui au développement intégral et à la solidarité sur les collines (ADISCO) et Observatoire de l'Action Gouvernementale (OAG) |
| Dukomeze kunywa (Renforçons la réconciliation) | Impunity Watch (Pays-Bas) | 1 octobre 2021 | 30 septembre 2023 | American Friends Service Committee (AFSC), Cord, Association Dushirehamwe, Trauma Healing and Reconciliation Services (THARS), Association Lumières du Monde (ALM); Centre Ubuntu |
| Renforcement de la culture démocratique et de l'État de droit au Burundi | Netherlands Institute for Multiparty Democracy (NIMD) & BLTP (Pays Bas) | 01 janvier 2020 | 31 mars 2022 | NIMD & BLTP |
| Renforcer les médias burundais pour qu'ils accompagnent le processus de démocratisation, la réconciliation et l'Etat de droit. | La Benevolencija (Burundi) | 28 décembre 2020 | 27 mars 2023 | Radio La Benevolencija (chef de file) Fondation Hirondelle |
| Implication de la société civile dans la gestion des finances publiques | OLUCOME (Burundi) | 07 décembre 2022 | 07 décembre 2024 | |
| Gouvernance budgétaire renforcée comme Préalable économique | PARCEM (Burundi) | 01 janvier 2023 | 31 décembre 2024 | |

| | | | | |
|--|-----------|-------------------|--------------|--|
| Projet d'appui sectoriel aux acteurs culturels et créatifs | AFRICALIA | 01 septembre 2020 | 31 août 2023 | Appui au développement intégral et à la solidarité sur les collines (ADISCO) La Maison de l'Entrepreneur; Menya Média |
|--|-----------|-------------------|--------------|--|

Tableau 7. Tableau des projets financés par l'UE dans le DET « Participation »

Les actions financées par les EM et la Suisse sont au nombre de 7, dont 2 sont classées en tant que G2.

Une action est financée par la Suisse, une par la Belgique et cinq par les Pays-Bas, à savoir:

| Actions (Programme, projets, subventions, etc.) | Pays | Date de début | Date de fin | Autres Opérateurs |
|--|----------|---------------|------------------|---|
| Participation citoyenne et prévention des conflits | Suisse | 01 août 2021 | 30 janvier 2024 | L'Association des Femmes Entrepreneurs du Burundi (AFAB); Land and Development Expertise Center (LADEC); Association de Coopération et de Recherche pour le Développement (ACORD) |
| Mobiliser la société civile pour un développement durable et inclusif basé sur l'état de droit et les droits humains | Belgique | Janvier 2022 | Décembre 2026 | Avocats sans Frontières |
| Accès à l'information juridique | Pays Bas | 15 août 2021 | 31 juillet 2024 | Cordaid |
| Accès à l'information juridique (topping up) | Pays Bas | 01 juin 2023 | 31 décembre 2025 | Cordaid |
| Democratization / elections | Pays Bas | 01 mars 2023 | 28 février 2028 | NIMD |
| Building synergies for peace | Pays-Bas | 09/01/2022 | 12/31/2024 | Interpeace |
| Media Support Prog. 3 | Pays-Bas | | | Radio La Benevolencija |

Tableau 8. Tableau des projets financés par les EM et la Suisse dans le domaine d'engagement thématique "Participation"

On peut souligner que deux associations de femmes, l'Association des Femmes Entrepreneurs du Burundi (AFAB) et l'Association des Femmes Actrices de Paix et de Dialogue (AFAPD), sont parmi les cheffes de file des initiatives. Etant donné qu'on ne dispose pas des OTS pour

tous les projets financés par les EM et la Suisse, on ne peut pas ici faire d'analyse globale des projets en fonction des OTS choisis.

OG5 Intégrer le plan d'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité

Objectifs Thématiques Spécifiques sélectionnés:

1. Montrer l'exemple
2. Prévention

Bien que ce DET n'ait pas été sélectionné dans la version du CLIP de 2021, des actions politiques ainsi que des actions opérationnelles qui se rattachent pleinement à ce domaine ont été mises en place par l'UE, les EM et la Suisse.

Ainsi, au niveau régional, dans le cadre de la première phase du projet régional sur la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs (2018-2022), l'UE a appuyé la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL), dont le Burundi est membre, dans la mise en œuvre et le suivi par les Etats membres du Plan d'Action Régional de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies sur les femmes, la paix et la sécurité. L'UE a également appuyé la réalisation du Forum des Femmes, ceux des jeunes et du secteur privé dans le cadre de la Composante « Droits Humains et participation des femmes aux instances participatives au sein de la Conférence Internationale sur la Région de Grand Lac (CIRGL) ». Un soutien général a en outre été fourni à la Direction du Genre de la CIRGL, ce qui a permis de revoir le cadre du plan d'action de la CIRGL.

La deuxième phase du projet régional sur la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs (2023-2027) contribuera à prévenir et à résoudre les conflits à travers (i) le renforcement des compétences du Mécanisme Conjoint de Vérification Elargi (MCVE) de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) (ii) la création d'un mécanisme d'alerte précoce, le renforcement des compétences en matière de médiation des conflits et de diplomatie préventive, (iii) l'amélioration de la gouvernance dans le secteur minier. Ce nouveau projet régional s'attachera à réduire les risques de violence y compris les abus contre les femmes et les enfants et les violences de masse contre les populations civiles.

Par ailleurs, l'UE a financé une deuxième intervention au niveau régional qui se déroule dans trois pays: Burundi, Niger, Zimbabwe. Cette intervention, « *Building Peace from the Inside Phase II : Supporting Insider Mediation for Sustainable Transformation of Conflict (IM II)* » (IcSP) est mise en œuvre au Burundi par Interpeace et le Centre d'Alerte et de Prévention des Conflits (CENAP). Le projet vise à contribuer au renforcement de la participation des femmes dans les processus de médiation de la paix.

Au niveau national, l'UE a financé le projet « *Dukomeze kunywana* (Renforçons la réconciliation) », exécuté par Impunity Watch, qui encourage et facilite la participation des femmes aux instances locales consacrées à la paix. Ce projet a été classé dans le DET « Participation ».

L'UE a également financé des activités menées par deux associations féminines burundaises: l'association de femmes pour la paix Dushirehamwe et le mouvement de femmes pour la paix Inamahoro. Par ailleurs, on peut noter que la DUE a veillé à ce que la dimension genre soit considérée comme un élément clé dans l'analyse du conflit réalisée en 2022 et dans les discussions sur chaque point à l'ordre du jour.

Il est remarquable de constater d'une manière générale la forte présence des associations de femmes, que ce soit en tant que membres de consortiums ou en tant que cheffes de file, dans tous les DET et en particulier dans les DET 1 et DET 4. Cette forte présence s'explique notamment par l'effort que déploie la DUE à impliquer les associations de femmes dans ses interventions.

Actions politiques et opérationnelles proposées

Suite aux élections générales de 2020 au Burundi, à la mise en place du nouveau gouvernement et à l'appel du Président Evariste Ndayishimiye pour que les Burundais vivant en exil reviennent, le taux de retours volontaires a considérablement augmenté. Le dialogue entre les parties prenantes au Burundi et dans les pays hébergeant les réfugiés (notamment la Tanzanie, le Rwanda, l'Ouganda et la RDC) a repris à travers les réunions des commissions tripartites pour le rapatriement volontaire des réfugiés burundais, facilitant ainsi ce-dernier.

Cependant, les conditions à l'intérieur du Burundi ne peuvent être considérées comme propices à un retour massif. La situation socio-économique reste préoccupante avec un sous-développement accru et une diminution des services de base, une dépréciation de la monnaie locale qui a entraîné une diminution de la capacité à importer des biens essentiels, la fermeture d'entreprises privées, l'inflation des prix, etc.

Pour faire face à ce contexte de crise dans lequel les femmes et les filles sont parmi les principales victimes de la violence et de l'insécurité, et en synergie avec le plan conjoint de retour et de réintégration des réfugiés (JRRRP) mis en place par le HCR, le PNUD, le Ministère burundais de l'Intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique, avec les principaux acteurs humanitaires et du développement, la Commission européenne a approuvé en décembre 2022 la Décision de financement d'un projet régional visant à fournir des solutions durables pour les réfugiés et les rapatriés burundais dans la région des Grands Lacs.

Cette action, nommée « Projet régional européen visant à apporter des solutions durables pour les réfugiés burundais dans la région des Grands Lacs » et dotée d'un budget de 40 000 000 EUR, sera mise en œuvre dans les pays d'asile de la région des Grands Lacs (Rwanda, RDC, Tanzanie et Ouganda) ainsi qu'au Burundi comme pays de retour.

L'objectif général de l'action, dont l'appel à propositions a été lancé en mai 2023, est de contribuer à fournir une réponse multisectorielle à la réintégration durable des rapatriés burundais dans leurs zones de retour. Ses objectifs spécifiques sont les suivants :

1. Renforcer la protection des rapatriés (hommes, femmes et enfants dans toute leur diversité) au Burundi.
2. Soutenir la réintégration, la résilience, l'autonomisation et l'autosuffisance des rapatriés (hommes, femmes et enfants dans toute leur diversité) ainsi que des communautés de retour au Burundi afin de contribuer à rendre le retour durable.

L'action se définit autour de trois priorités, qui sont :

1. La protection des rapatriés (en particulier les femmes, les enfants et les personnes vulnérables) est renforcée par la prise en charge holistique des violences basées sur le genre, l'assistance légale (état civil, foncier, lutte contre l'apatridie) et le soutien à la réintégration dans le système éducatif national.
2. L'autonomisation des rapatriés permettant une réinstallation pérenne est assurée à travers l'appui à l'inclusion financière, l'usage de moyens de subsistance relevant de l'agriculture durable et respectueuse de l'environnement.
3. La prévention d'éventuels conflits sociaux entre les rapatriés et les communautés de retour est faite à travers des approches participatives qui favorisent le dialogue et la collaboration parmi ces populations.

Concernant les actions soutenues par les EM, on soulignera l'engagement de la Belgique dans ce domaine avec le financement de deux projets mis en place respectivement par Impunity Watch et par l'Association des Femmes Actrices de Paix et de Dialogue (AFAPD).

Le premier projet, TWUZUZANYE, vise à promouvoir l'autonomisation des femmes et leur implication dans la reconstruction post-conflit; à encourager la résilience des jeunes face à la manipulation, la militarisation; à promouvoir la masculinité positive ainsi que l'égalité des genres. Le deuxième, MUNTUNUWUNDI, a pour objectif de contribuer à la promotion d'une culture de paix inclusive favorisant le développement durable, par la transformation des préoccupations des bénéficiaires en projets de développement personnel et communautaire, dans

le respect de l'environnement. Il est prévu de poursuivre les initiatives en cours jusqu'en 2025 avec des fonds ad hoc.

Ces deux initiatives de la Belgique ainsi que celle financée par l'UE ont été classées dans le DET 4 « Participation », dans la mesure où elles contiennent des éléments qui favorisent la promotion d'une culture de paix, où le rôle des femmes est significatif tant comme cibles des projets que comme actrices du changement.

Comme illustré dans le DET, on peut souligner l'engagement du Royaume des Pays-Bas dans le renforcement des capacités des OSC, des organisations de femmes et de jeunes afin de mener des activités de plaidoyer et d'influence en ce qui concerne les droits humains, les droits des jeunes, les préoccupations liées à l'environnement et à l'agriculture. Ces activités de plaidoyer de d'influence sont menées au niveau politique mais aussi sur le plan communautaire.

Enfin, la Belgique dans le cadre de son plan quinquennal 2022-2026 est actuellement en phase de discussion afin que le secteur Femmes, Paix et Sécurité soit prioritaire dans le cadre de la coopération avec le Burundi et que des fonds *ad hoc* soient mobilisés.

OG 6 Relever les défis et exploiter les opportunités offertes par la transition verte et la transformation numérique

Objectifs Thématiques Spécifiques :

1. Participation accrue des femmes et des filles, dans toute leur diversité, aux processus de prise de décision relatifs à la gestion et valorisation des ressources naturelles.
2. Les stratégies et les accords relatifs à l'atténuation du changement climatique, à l'adaptation à ce phénomène, à la réduction des risques de catastrophe et à la gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité sont plus sensibles au genre au niveau local, national, régional et international.
3. Les femmes, les hommes, les filles et les garçons, dans toute leur diversité, qui luttent contre le changement climatique dans leur vie quotidienne et préservent l'environnement naturel sont reconnus et valorisés.
4. Les femmes et les hommes, dans toute leur diversité, participent de plus en plus et disposent d'un accès amélioré aux emplois, aux possibilités d'entrepreneuriat et aux moyens de subsistance alternatifs offerts par l'économie verte et l'économie circulaire.
5. Les femmes et les hommes, dans toute leur diversité, participent à la gestion/contrôle/surveillance des écosystèmes et de leur biodiversité au travers d'outils numériques.

Actions politiques réalisées et nouvelles actions proposées

L'UE et ses EM ont soulevé au cours des années 2021-2023 des questions relatives aux opportunités offertes par la transition verte et par la transformation numérique, lors de leurs contacts avec les autorités locales et en particulier avec le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage, et le Ministère du Commerce et de l'Industrie. Les autres Ministères concernés par ces questions sont le Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre, le Ministère du Travail et le Ministère de l'Education.

En ce qui concerne les actions de l'UE prévues dans le futur, on peut mentionner le renouvellement du Programme « Appui à la Résilience des Populations du Burundi » dont la phase 2 commence en 2024 (voir point 2.2), et dont le deuxième pilier d'action vise la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) et l'adaptation au changement climatique, avec une démarche triple Nexus/ Linking Relief, Réhabilitation and Développement (LRRD). Un autre programme régional (TAKIWAMA – Tanganyika and Kivu Water Management) démarrera en 2024 et se concentrera, entre autres, sur le développement de l'économie circulaire en faveur de la gestion des déchets solides, de l'assainissement liquide et de la protection des bassins versants. Cette action mettra en avant le rôle des femmes et des jeunes dans l'entrepreneuriat et le développement d'activités circulaires vertes.

Quant aux futures actions promues par les EM, en ce qui concerne la Belgique, la transition verte et l'économie circulaire sont de nouvelles thématiques qui seront introduites dans le nouveau programme de coopération bilatérale, dans le cadre de la formation professionnelle et la promotion de l'emploi. Cette composante du programme vise à contribuer à l'augmentation des emplois décents pour les jeunes (jeunes femmes en particulier), notamment dans l'économie verte et circulaire, par le développement des compétences professionnelles, l'accompagnement vers l'emploi, le renforcement de l'offre de services de placement, la stimulation de l'intermédiation, la promotion de l'esprit entrepreneurial, et le soutien au développement des entreprises.

Actions opérationnelles réalisées et nouvelles actions proposées

Les actions prévues dans le cadre du PIP 2021-2027 visent à réduire la féminisation de la pauvreté en milieu rural en assurant l'égalité homme-femme dans l'accès à l'éducation, à la terre ainsi qu'aux moyens de production et aux activités économiques d'une manière générale.

Des interventions pour promouvoir l'entrepreneuriat féminin ont été mises en place avec la participation des associations féminines, notamment dans le secteur agricole, au profit des petits agriculteurs, agricultrices, éleveurs et éleveuses, en intégrant l'approche genre afin de prévenir les disparités entre femmes et hommes sur le plan économique et social.

Les projets appuyés par l'UE ont permis de renforcer la participation de femmes dans le domaine de l'adaptation au changement climatique et de la protection de l'environnement ; les femmes impliquées dans ces projets disposent en effet d'un meilleur accès aux emplois et aux possibilités d'entrepreneuriat offerts par les économies verte et circulaire. Les actions financées par l'UE dans ce domaine d'engagement sont au nombre de 7, qui ciblent tous la transition verte:

| Actions (Programme, projets, subventions, etc.) | Organisation | Date de début | Date de fin | Autres Opérateurs | GAP III - Domaine d'engagement thématique |
|--|-------------------------|---------------|---------------|-------------------------|---|
| UMUCO W'ITERAMBERE - Contribution à la résilience intégrée des communautés rurales à travers l'accès à l'énergie durable | Fondation AVSI (Italie) | Décembre 2019 | Décembre 2023 | | Environnement |
| AMAZI NI ITERAMBERE - Gestion intégrée et Gouvernance locale de l'eau pour le bien-être des communautés dans les Provinces de Bubanza, Bujumbura Rural et Cibitoke | GVC - WeWorld (Italie) | Décembre 2022 | Décembre 2027 | WHH, COPED AVEDEC | Environnement |
| UMUCO W'ITERAMBERE - RENOUVE Burundi - Energies | LVIA (Italie) | Novembre 2019 | Décembre 2023 | ONGI : GVC-WeWorld; ICU | Environnement |

| | | | | | |
|---|---|------------------|---------------|--|---------------|
| Renouvelables pour le Burundi | | | | OSC locales: GLICE, CAPAD, FENACOBU | |
| UMUCO W'ITERAMBERE - Energie durable et autonomisation pour les réfugiés et les communautés hôtes au Burundi | Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés | Novembre 2020 | Décembre 2023 | GVC - WeWorld | Environnement |
| Lake Tanganyika Fisheries Management – Gestion de la pêche dans le Lac Tanganyika | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) | Mars 2020 | Mai 2024 | Autorité du Lac Tanganyika | Environnement |
| Projet d'Appui à la Société Civile Active dans les domaines de l'Environnement et la Biodiversité au Burundi. PASCALE-B IBIDUKIKIJE | Louvain Coopération | 14 décembre 2022 | 13 mars 2026 | ADISCO AGDB, AVEDEC, JOIN FOR WATER, UCODE-AMR | Environnement |
| PACECOR | Belgique via Enabel | 01/12/2022 | 01/12/2027 | PNUD | Environnement |

Tableau 9. Tableau des projets financés par l'UE dans les domaines d'engagement thématiques "Environnement" et "Digitalisation"

Tous les OTS ont été ciblés par les projets financés par l'UE. L'OTS 01 « Participation accrue des femmes et des filles, dans toute leur diversité, aux processus de prise de décision relatifs à la gestion et valorisation des ressources naturelles » a été ciblé par 2 actions. Les premiers résultats ne sont pas encore atteints, dans la mesure où les projets viennent d'être mis en place – à l'exception du projet illustré ci-dessous en tant que bonne pratique:

BONNE PRATIQUE N°3

Titre de projet: UMUCO W'ITERAMBERE - Contribution à la résilience intégrée des communautés rurales à travers l'accès à l'énergie durable

Organisation exécutrice : ONGI Fondation AVSI

Localisation : Provinces de Kayanza, Ngozi et Kirundo

Durée : 2019-2023

Allocation budgétaire : 4.131.147

Le projet vise à contribuer à faciliter l'accès des populations en milieu rural à l'énergie électrique et non électrique issue de sources renouvelables.

La réalisation de l'intervention permettra l'accès à l'énergie électrique et non électrique à 114.813 personnes à travers la production de 332,69 kW (total de toutes les installations) de capacité additionnelle de production d'électricité d'origine renouvelable, de 640.5 MWh/an quantité additionnelle d'électricité renouvelable produite par an grâce au projet et une réduction d'au moins 28.000 tonnes des émissions CO₂ épargnées par les ménages utilisant les Foyers Améliorés (FA).

L'action permettra aux communautés cibles un accès amélioré à des services sociaux (9 Centres de Santé et 25 Ecoles) grâce à ces sources d'énergie. De plus, les installations auprès des services sociaux pourront produire de l'énergie suffisante pour alimenter des activités commerciales gérées par des acteurs du secteur privé. Une attention particulière sera aussi portée sur l'application de l'énergie aux activités productives dans des Stations Multi Services qui seront installées par cette action et seront ensuite gérées par des coopératives locales. Pour assurer la maintenance de toutes les installations, l'action prévoit d'une part la formation de 56 techniciens (2 par site) et d'autre part l'insertion des obligations concernant la maintenance dans les conditions contractuelles avec les acteurs exploitant. À travers un meilleur accès à l'énergie, l'action permettra aux populations de bénéficier de services comme les charges de téléphones pour les communications, les transferts monétaires par téléphone pour leurs businesses, l'accès rapproché des services, le moulinage pour les farines, le fonctionnement des businesses y compris les petits commerces même les soirées et les nuits, sans oublier l'épargne des coûts exorbitants investis dans les sources d'énergie qui seront utilisées pour les autres besoins, dont les soins de santé, l'amélioration de l'alimentation et la scolarisation des enfants.

Bonne pratique : L'autonomisation des femmes par la création d'emplois dans la filière de l'énergie, par le biais du ciblage des agents de vente/ femmes vendeuses.

On peut citer trois facteurs clé dans la réussite de ce projet, à savoir :

- i) l'engagement des femmes retenues dans les activités de promotion des produits mis en vente. L'activité constitue une nouvelle opportunité de source de revenus.
- ii) la qualité des produits mis en vente a donné une confiance non seulement aux femmes qui réalisent la vente, mais aussi aux consommateurs qui trouvaient en cela une assurance sur la qualité des produits mis sur le marché.
- iii) le renforcement des techniques de promotion des produits à travers l'organisation de multiples événements, dont des sensibilisations communautaires ou ciblées, l'organisation de roadshows et des expositions de vente.

L'identification des femmes vendeuses de produits solaires et des femmes qui participaient dans les séances relatives à la demande des foyers améliorés en tant que témoins clés, a été effectuée en collaboration avec les autorités locales et les leaders d'opinion.

En ce qui concerne les actions financées par les EM et la Suisse, on a répertorié un total de 4 actions, toutes financées par la Belgique, à savoir :

| Actions (Programme, projets, subventions, etc.) | Pays | Date de début | Date de fin | Autres Opérateurs | GAP III - Domaine d'engagement thématique |
|---|----------|---------------|---------------|---------------------|---|
| African Girls Can Code | Belgique | juin 2023 | juin 2025 | ONU Femmes | Digitalisation |
| Valorisation des produits agricoles et artisanaux (PROVAPA-TERIMBERE) | Belgique | janvier 2022 | décembre 2026 | Louvain Coopération | Environnement |

| | | | | | |
|---|----------|--------------------|---------------------|---------------------------------|---------------|
| Programme COHERENCE (COHEsion sociale et REsilieNCE) | Belgique | 01 janvier 2022 | 01 décembre 2026 | Caritas Belgique | Environnement |
| L'approche One Health pour un bien-être durable des communautés dépendantes de l'élevage familial | Belgique | 01 janvier 2022 | 01 décembre 2026 | Vétérinaires sans frontières | Environnement |

Tableau 10. Tableau des projets financés par les EM et la Suisse dans les domaines d'engagement thématiques "Environnement" et "Digitalisation"

On peut relever que la Belgique finance la deuxième phase du projet « African Girls can code », exécuté par ONU Femmes, qui vise à former des jeunes filles (17-25 ans) en technologies de l'information et de la communication (TIC), mathématiques, sciences et informatique afin qu'elles puissent travailler dans le domaine des nouvelles technologies. 100 filles seront formées à travers ce projet. Le projet a été classé en tant que G2.

3.Action(s) ciblée(s) en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'autonomisation des femmes

Au cours des deux premières années d'implémentation du CLIP, plusieurs actions en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'autonomisation des femmes, classées G-2, ont été mises en place au Burundi par la DUE, les EM et la Suisse.

L'UE soutient deux actions classées G-2 au Burundi, dont la première a pour fin la création d'un Observatoire National de Lutte contre les VSBG (1 560 000 EUR).

Cette action, exécutée par ONU Femmes et intitulée « *Appui institutionnel au processus de mise en place de l'Observatoire National de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre au Burundi* », sera mise en place dans le dernier trimestre de 2023. L'Observatoire sera intégré au sein du Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre. L'initiative s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du GAP III : 2021-2025, dans le cadre du domaine d'engagement thématique n°1 « Garantir l'absence de toute forme de violence de genre », dont le focus est mis sur les objectifs thématiques spécifiques suivants :

- OTS 2 : Les femmes, les hommes, les filles et les garçons, dans toute leur diversité, sont des acteurs du changement en ce qui concerne les normes sociales discriminatoires, les stéréotypes de genre et les facteurs de conflit liés au genre.
- OTS 3 : Les femmes, les hommes, les filles et les garçons, dans toute leur diversité, qui subissent des violences sexuelles et fondées sur le genre disposent d'un accès renforcé aux services essentiels et à la protection.
- OTS 7 : Les organisations de défense des droits des femmes, les mouvements sociaux et les autres organisations de la société civile jouent un rôle influent dans les actions visant à éradiquer les violences sexistes.

L'action contribuera à la réalisation des priorités fixées par le Gouvernement dans la mise en œuvre du PND 2018-2027, notamment en ce qui concerne l'objectif stratégique 2 de l'enjeu 2 sous le programme 4, qui se focalise sur l'amélioration du statut social et culturel de la femme dans la société (projet 1 du PND) ainsi que sur l'accès équitable des femmes, des hommes et des adolescent.e.s aux services sociaux de base (projet 2 du PND)¹⁹. Aussi, l'action vise à soutenir la mise en œuvre de la Résolution 1325 des NU sur les femmes, la paix et la sécurité qui porte entre autres sur la promotion d'un changement des mentalités, des normes, croyances et attitudes, en faveur de relations de genre plus égalitaires et favorables à l'éradication des violences basées sur le genre.

¹⁹ PND-Burundi-2018-2027, page 105.

Par ailleurs, cette initiative de créer un Observatoire national de lutte contre les VSBG est en synergie et en complémentarité avec les principaux programmes en cours financés par l'UE au Burundi, qui sont:

- **Le programme d'appui au secteur de la justice en cours** qui est mis en œuvre en partenariat avec le Ministère de la Justice et qui vise à améliorer la gouvernance judiciaire pour une justice plus rapide, indépendante, impartiale, sensible au genre en renforçant les services judiciaires pour qu'ils soient aptes à fournir des services de qualité à la population et à favoriser l'accès à la justice aux démunis.
- **Le programme d'appui au système de santé** qui vise à accroître l'accessibilité à des services de santé de qualité répondant aux besoins spécifiques des populations, en particulier en matière de santé sexuelle et reproductive.

Cette initiative est également alignée avec le plan stratégique d'ONU Femmes 2022-2025 notamment au domaine de l'impact 3 qui vise à ce que les femmes et les filles vivent une vie exempte de violence.

3 réalisations sont prévues dans le cadre de l'action, à savoir :

- a. Amélioration des capacités institutionnelles. Le focus de l'action est mis sur le renforcement des capacités du département de lutte contre les VSBG au niveau de la Direction Générale de promotion du genre, afin de lui permettre de jouer pleinement le rôle d'Observatoire notamment dans (1) la collecte, la production et la communication des données sur les VSBG au niveau national, (2) le développement, la mise en œuvre effective et le suivi des politiques/stratégies/programmes de lutte contre les VSBG, le monitoring des tendances et des modèles de prévention et de réponse aux VSBG au niveau national ainsi que (3) la recherche scientifique pour observer de manière réaliste le phénomène des VSBG et suivre les efforts déployés dans ce domaine pour pouvoir orienter la réglementation sur la lutte contre les VSBG et maintenir l'engagement du Burundi à appliquer les conventions internationales.
- b. Renforcement des capacités des prestataires de services aux victimes des VSBG. L'action contribue directement à la lutte contre l'impunité et à la poursuite des auteurs de VSBG en facilitant l'accès des victimes des VSBG aux services essentiels disponibles, accessibles et de qualité, notamment l'aide légale gratuite qui contribue à la réduction de l'impunité. Par ailleurs, l'action offre un soutien technique et opérationnels aux centres de prise en charge holistique et aux Directions Provinciales de Développement Familial et Social (DPDFS) dans la mise en œuvre des normes et des directives harmonisées formulées par le département de lutte contre les VSBG.
- c. Mobilisation sociale en faveur du changement de comportement. L'action se focalise sur l'augmentation de la sensibilisation publique et sur les initiatives de transformation des normes, notamment la mobilisation des hommes et des jeunes garçons pour s'ériger contre les VSBG. Ainsi, l'action encourage les femmes et filles sujettes aux violences à briser le silence, à rechercher grâce au renforcement de leurs capacités la justice et l'aide auprès des services adéquats. La promotion d'une culture de non-violence contribue à prévenir les VSBG.

Les bénéficiaires directs de l'action sont à la fois les femmes, les filles, les hommes et les jeunes garçons victimes des VSBG ou qui sont fortement exposés aux VSBG (détenteurs de droits) ainsi que le personnel du Ministère en charge du genre, en particulier le personnel du département de lutte contre les VSBG, du Centre d'Excellence et des structures décentralisées impliquées dans la lutte contre les VSBG qui dépendent du Ministère du genre.

Dans la catégorie des détenteurs.trices des droits, l'action cible 12.050 bénéficiaires directs qui comprennent des femmes, des jeunes filles, des hommes et des garçons. Il s'agit notamment de personnes confrontées à des formes croisées de violences et qui sont confrontées à des obstacles dans l'accès aux services en raison de leur marginalisation. Il s'agit entre autres de femmes et

de filles vivant avec un handicap, de femmes et de filles vivant avec le VIH/SIDA, de femmes et de filles Batwa, de femmes et de filles en situation de grande vulnérabilité économique. Le projet tient ainsi en compte la nécessaire application d'une approche intersectionnelle tel que le prévoit le GAP-III. Par ailleurs, des efforts de mobilisation sociale et de sensibilisation en faveur des normes sociales positives et d'un changement de comportement favorable à la lutte contre les VSBG seront menés, visant notamment les hommes et jeunes garçons.

En outre, le projet appuiera le renforcement des capacités opérationnelles et les connaissances des Barreaux de Gitega et de Bujumbura ainsi que l'Association des Femmes Juristes du Burundi (AFJB), qui mettent en place des services d'aide juridique pour offrir une assistance judiciaire gratuite de qualité aux survivantes de VSBG. Ces-dernières AFJB et les deux Barreaux bénéficieront aussi d'un renforcement de leurs capacités techniques pour rendre effective l'aide légale offerte aux victimes de VSBG.

La deuxième action financée par l'UE est le projet « Appui aux femmes entrepreneures dans les secteurs de l'agrobusiness (fruits; café) et de l'artisanat – ENTREF », mis en œuvre par Fondation AVSI, en partenariat avec Kaz'o'zah Keza. Ce projet a pour but principal de surmonter les obstacles liés à l'accès au crédit et à la gestion des fonds qui se posent aux femmes entrepreneures dans l'agrobusiness et l'artisanat. Jusqu'à présent le projet a contribué à i) renforcer les capacités entrepreneuriales de 1347 femmes dans la production, la transformation, et la commercialisation de leurs produits ; ii) améliorer l'accès de 9 entreprises féminines aux financements et iii) renforcer les capacités des OSC féminines dans l'autonomisation des femmes. Ce projet a été classé comme Bonne Pratique (voir DET 2.3 Socio-économique éducation) compte tenu de son approche méthodologique. L'action s'inscrit dans le domaine d'engagement thématique n°3 « Promouvoir les droits économiques et sociaux et garantir l'autonomisation des filles et des femmes », et correspond aux objectifs thématiques suivants :

- OTS 3 : Amélioration de l'accès des femmes, dans toute leur diversité, aux services et produits financiers, ainsi qu'aux ressources productives.
- OTS 4 : Les femmes, dans toute leur diversité, disposent d'un accès renforcé aux possibilités d'entrepreneuriat, y compris d'entrepreneuriat social, et aux moyens de subsistance alternatifs, et participent davantage à l'économie verte et circulaire.

L'action est prévue sur deux ans (01/02/2022-31/01/2024). Une année après son commencement, les résultats suivants ont été atteints : 1396 femmes ont renforcé leurs capacités entrepreneuriales par la formation en littératie financière, la gestion de la production ; 30 points de ventes ont été créés (à savoir 60% de la cible) et 262 femmes ont adhéré au de Groupement d'Epargne et de Crédit d'Investissement (GECI) / Communauté d'Epargne et de Crédit Interne (CECI).

En ce qui concerne les actions financées par les EM et la Suisse, 13 d'entre elles ont été classées G-2, dont 2 financées par l'Allemagne, 4 par la Belgique, 2 par la France, 4 par les Pays-Bas et 1 par la Suisse, à savoir :

| Actions (Programme, projets, subventions, etc.) | Pays | Date de début | Date de fin | Autres Opérateurs (Exécuteurs de l'action) | GAP III – DET |
|---|-----------------|---------------|---------------|---|-----------------|
| Projet d'amélioration des services de santé sexuelle et reproductive | Allemagne (BMZ) | 08 avril 2020 | 08 avril 2023 | Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW)/ Cordaid | Santé |
| Renforcement des structures de santé dans le domaine de la planification familiale et de la SDSR au Burundi | Allemagne (BMZ) | 22 mai 2018 | 30 juin 2023 | GIZ | Santé |
| United for peace and sustainable development in | Belgique | janvier 2022 | décembre 2026 | Search For Common Ground | Social_Economie |

| | | | | | |
|---|----------------|-------------------|------------------|---|---------------------------|
| fragile and conflict-affected settings | | | | | Education |
| Citoyen.ne.s, Justice et Etat de droit : plus de cohésion sociale pour une paix durable | Belgique | janvier 2022 | décembre 2026 | RCN Justice & Démocratie | VBG |
| African Girls Can Code | Belgique | juin 2023 | juin 2025 | UN Women | Digitalisation |
| Women in Cross Border Trade | Belgique | 01 janvier 2018 | 01 décembre 2022 | Trademark Africa (Burundi) | Social_Economie_Education |
| Promotion de l'autonomisation sociale et économique des femmes et des jeunes | France | avril 2023 | novembre 2025 | Non | Social_Economie_Education |
| Projet Amagara Yacu | France via AFD | 2022 | 2025 | Croix Rouge française | Santé |
| Akazi keza | Pays-Bas | 01 juillet 2020 | 30 juin 2024 | SPARK | Social_Economie_Education |
| Akazi keza (topping up) | Pays-Bas | 01 juin 2023 | 30 juin 2024 | SPARK | Social_Economie_Education |
| Accès à l'information juridique | Pays-Bas | 15 août 2021 | 31 juillet 2024 | Cordaid | Participation |
| Accès à l'information juridique (topping up) | Pays-Bas | 01 juin 2023 | 31 décembre 2025 | Cordaid | Participation |
| Programme Psychosocial Régional (Phase 4) | Suisse | 01 septembre 2021 | 31 décembre 2023 | AFRABU en consortium avec le Centre Seruka, Nturingaho, Iprebad | VBG |

Tableau 11. Tableau des actions financées par les EM et la Suisse classés G-2

Ces actions s'insèrent dans les 5 DET du CLIP, à l'exception du DET « Paix et Sécurité ».

On peut souligner la variété des acteurs exécutant les actions : des organismes internationaux tels que ONU Femmes, majoritairement des ONGI en partenariat avec des OSC burundaises; quant au projet financé par la Suisse, il est mis en œuvre par l'association des Femmes Rapatriées du Burundi – AFRABU).

En ce qui concerne le futur programme de coopération bilatérale entre le Burundi et la Belgique, l'adoption d'une approche transformatrice de genre est mise en avant, et vise l'autonomisation des détenteur.trices de droits, en tenant compte de l'ensemble des dynamiques de pouvoir qui ont cours aux niveaux individuel, familial, communautaire et institutionnel.

Parmi les actions ciblées en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, on peut nommer également l'analyse sectorielle genre, en cours de réalisation lors de l'écriture du présent document et qui relève du pilier n°2 du GAP-III²⁰. Cette analyse sectorielle genre s'inscrit dans le cadre du domaine prioritaire n°3 identifié pour la coopération de l'UE avec le Burundi, à savoir « Bonne gouvernance et État de droit ». Ce domaine s'articule autour du renforcement (i)

²⁰ Encourager un engagement stratégique de l'UE aux niveaux multilatéral, régional et national.

de la démocratie et de la paix ; (ii) de la justice et des droits humains; (iii) de la gouvernance économique et du climat des affaires.

La représentativité des femmes dans les postes de décisions politiques et institutionnels est en principe garantie par la Constitution de 2005 puis par celle de 2018 ainsi que par le Code électoral de 2019, qui prévoient un quota de 30% des femmes aux postes électifs et de décision, notamment au niveau du gouvernement, ainsi que parmi les gouverneurs des provinces et les administrateurs communaux. Malgré les avancées réalisées, ce quota n'est cependant pas garanti au niveau des collines où les taux de représentation des femmes y sont encore très faibles.

Afin de permettre une meilleure prise en compte du genre dans les futures actions de la DUE au Burundi et particulièrement dans l'optique des élections de 2024, la DUE a choisi de focaliser l'analyse sectorielle prévue au sein du GAP-III²¹, sur une meilleure compréhension des inégalités de genre entre les femmes et les hommes dans le secteur de la participation politique et du leadership. L'analyse part du postulat que l'autonomie économique de la femme constitue un facteur décisif pour leur participation active dans le leadership et la gouvernance du pays. L'objectif de l'analyse est ainsi de mieux comprendre les contraintes, notamment économiques et socio-culturels, auxquelles les femmes sont confrontées lorsqu'elles veulent s'engager dans des postes à responsabilité politique.

4. Engager un dialogue en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'autonomisation des femmes

Les questions sur l'égalité de genre occupent un rôle crucial dans la feuille de route du dialogue politique entre l'Union européenne, ses États membres et le Gouvernement du Burundi.

Un Groupe Sectoriel Genre (GSG), codirigé par le Ministère ayant le genre dans ses attributions et ONU Femmes, a été mis en place. Son objectif était de rassembler les différents partenaires gouvernementaux, bilatéraux et multilatéraux, ainsi que des Organisations de la Société Civile (OSC) pour mener un plaidoyer, mobiliser des ressources et travailler de manière coordonnée dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Cependant, le fonctionnement de ce groupe n'a pas été régulier, et suite à la crise de 2015, il n'y a pratiquement plus eu de réunions. Dans ce contexte, il a été jugé essentiel de redynamiser le GSG, qui fait partie des actions ciblées dans le cadre du dialogue politique.

Ainsi, le 4 octobre 2022, la DUE a relancé, en collaboration avec le Gouvernement du Burundi, le GSG et en assure désormais la co-présidence avec ONU-Femmes.

Ce groupe constitue un cadre formel de rencontres et d'échanges entre le Gouvernement et ses partenaires au développement, afin de se concerter sur les réalisations, les défis et projections en matière d'égalité de genre, en tenant compte des référentiels de planification et budgétisation nationale ainsi que du suivi et de l'évaluation du développement, des politiques, des programmes et des lois au Burundi qui promeuvent l'égalité de genres. La mise en place du GSG répond au pilier n°1 du GAP III, à savoir « Accroître l'efficacité de l'engagement de l'UE en matière d'égalité entre les hommes et les femmes ».

Le GSG se réunit en principe à une fréquence semestrielle. Toutefois, en 2023, cette fréquence de réunions n'a pas été tenue - une seule réunion a eu lieu, le 24 octobre.

Par ailleurs, à partir du mois de novembre 2022, un « Help Desk Genre » a été mis à la disposition du Ministère du Genre pour contribuer à la mise en œuvre de la stratégie genre du Gouvernement du Burundi ainsi qu'au renforcement des capacités des points focaux genre des différents Ministères. A la suite de la reprise du dialogue politique en 2022, le Gouvernement du Burundi a aussi considéré d'utilité la création au sein du Ministère du Genre de l'Observatoire National pour la lutte contre les VSBG, qui sera opérationnel à partir de 2023 (Cf projet ONU Femmes).

²¹ Objectif 5 : La mise en œuvre du GAP III s'appuie sur un profil de genre solide et est encadrée dans des "plans de mise en œuvre nationaux".

Depuis 2021, l'UE au Burundi a également renforcé son appui aux associations féministes burundaises, entre autres l'Association des Femmes Juristes du Burundi (AFJB), l'association Dushirehamwe « Femmes pour la paix » - très impliquée dans le domaine de la justice transitionnelle, et le Collectif des Associations et ONG Féminines du Burundi, CAFOB.

Des actions de plaidoyer de l'UE et des EM sur plusieurs sujets spécifiques sont également en cours afin d'encourager les autorités à :

- Adopter la Stratégie Nationale de Planification et de Budgétisation Sensible au Genre (PBSG). Il s'agit d'un outil qui permettra de prendre en compte les besoins et intérêts des femmes et des hommes dans les politiques et programmes de développement grâce à l'intégration de l'approche genre dans toutes les étapes du processus budgétaire.
- Modifier le code de la famille afin d'éliminer les dispositions discriminatoires qui y persistent.
- Modifier la loi sur la succession, les régimes matrimoniaux et les libertés afin que les femmes puissent hériter.

L'égalité de genre est un point important de l'agenda du dialogue politique entre l'UE et le Gouvernement du Burundi et de la feuille de route du dialogue politique UE-Burundi. Les questions abordées sont les suivantes:

1. Participation et représentation des femmes dans la vie politique. La Constitution de 2018, comme le Code électoral de 2010, prévoit un quota de 30% de femmes aux postes électifs et aux postes de décision. Cette avancée législative n'est cependant pas encore concrétisée au niveau de la base car le taux de représentation politique des femmes à l'échelle des collines est de 9%. Cela montre que les efforts déployés au sommet ne sont pas encore appliqués à la base.
2. Absence de loi sur la succession, les régimes matrimoniaux et les libéralités. La loi coutumière discrimine souvent les femmes, en particulier les femmes cheffes de ménage, qui ont de grandes difficultés à faire enregistrer une propriété à leur nom. Ainsi, les femmes se retrouvent, dans leur grande majorité, privées de l'accès, de l'usage et du contrôle de la terre, une ressource à la fois importante et prestigieuse dans la vie économique et sociale au Burundi.
3. Les violences basées sur le genre (VBG) sont toujours un problème au Burundi. Un des objectifs du Plan d'Action National de mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) des Nations Unies est justement l'élimination des VBG. Cependant, la loi n.1/013 du 22 septembre 2016 portant la prévention, la protection et la répression des violences basées sur le genre présente un déficit dans son application et des lacunes qui nécessitent d'être comblées rapidement pour harmoniser la lutte des VBG sur le plan pénal. Au niveau de la répression, la loi sur les VBG renvoie aux articles du code pénal de 2009 qui n'est plus en vigueur. Il y a très peu de ressources disponibles au sein du Ministère des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre pour financer cette politique et celles-ci demeurent insuffisantes pour couvrir tous les besoins auxquels il faudrait répondre. Par ailleurs, aucun mécanisme de coordination pour superviser la mise en œuvre de la loi sur les VBG n'a encore été mis en place.
4. La DUE est en train travailler avec le Gouvernement afin d'élaborer un Plan d'Action Stratégique (PAS) du groupe sectoriel avec des axes d'interventions thématiques stratégiques, des résultats escomptés, des indicateurs de suivi et d'évaluation, ainsi qu'un système de gouvernance. Il est par ailleurs envisagé de compléter ce PAS par une feuille de route comprenant de manière plus détaillée les activités à mettre en œuvre, le calendrier, une répartition claire des tâches entre les différentes institutions membres, ainsi que les outils de coordination et de partage de l'information.

Par ailleurs, des réunions régulières avec les OSC sont organisées par la DUE pour discuter des questions de genre. Parmi les bonnes pratiques institutionnelles à signaler dans le cadre du dialogue politique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'autonomisation des femmes, on peut souligner:

Bonne Pratique institutionnelle N°1

Relance du Groupe Sectoriel Genre

Après 7 ans depuis la dernière réunion du groupe sectoriel genre, la DUE a relancé en octobre 2022 le groupe sectoriel genre et en assure la co-présidence avec ONU Femmes. Ce groupe constitue un cadre formel de rencontre et d'échange entre le Gouvernement et ses partenaires au développement, afin de se concerter sur les réalisations et projections en matière d'égalité de genre, en tenant compte des référentiels de planification et budgétisation nationale ainsi que du suivi et de l'évaluation du développement, des politiques et des programmes et des lois au Burundi.

Acteur d'implémentation : Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, du Genre et des Droits de la Personne Humaine, ONU Femmes et UE.

Groupe cible :

Le Gouvernement est représenté par : La Présidence de la République ; la Primature, le Ministère en charge de l'égalité de genre, le Ministère de l'Intérieur, du Développement communautaire et de la Sécurité publique, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, le Ministère en charge des finances.

Les partenaires au développement sont représentés par : ONU Femmes, la DUE, le PNUD, le Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA), l'OMS, l'OIM, la FAO, le PAM, l'UNICEF, le Haut-commissariat pour les Réfugiés (HCR), la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, la coopération Suisse, les Ambassade des Pays-Bas, Belgique, Allemagne, France, ENABEL, l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID, dans son acronyme en anglais), l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA, dans son acronyme en anglais).

Un secrétariat à la coordination du GSG est aussi prévu et composé par : le Ministère en charge du Genre, ONU Femmes, la DUE, le PNUD, l'UNFPA et la Coopération Suisse

Objectifs:

Servir de cadre de dialogue, d'échange d'informations, de concertation et de coordination dans le cadre de la promotion de l'égalité des genres.

Appuyer les groupes sectoriels dans l'intégration de l'égalité des genres dans leurs stratégies et programmes sectoriels.

Définir et présenter les priorités du secteur auprès du forum de coordination stratégique pour le développement.

Servir de cadre de plaidoyer pour la mobilisation des ressources dans les initiatives de promotion du genre.

Contribuer au suivi et à l'évaluation des avancées et progrès réalisés au regard des priorités sectorielles et dresser le bilan des réalisations dans le secteur.

Soutenir la production de données désagrégées par sexe à tous les niveaux et dans les différents secteurs en lien avec les priorités genre.

Donner les grandes orientations stratégiques aux groupes thématiques genre et faire le suivi des résultats de leurs actions.

Principales activités :

Partage des informations, suivi de la mise en œuvre du Plan d'action genre du Ministère, organisation d'événements de sensibilisation sur les questions liées au genre, plaidoyer sur la budgétisation sensible au genre, les droits des minorités, des personnes vivant avec un handicap et des peuples autochtones.

Durée : A partir du mois d'octobre 2022, avec des réunions tous les six mois.

Les domaines institutionnels du GAP III couverts sont les suivants :

- Objectif 3 : Promotion de la budgétisation sensible au genre.
- Objectif 4 : Des indicateurs spécifiques au genre et/ou ventilés par sexe sont systématiquement utilisés.
- Objectif 5 : La mise en œuvre du GAP III s'appuie sur un profil de genre solide et est encadrée dans des « plans de mise en œuvre nationaux ».

Bonne Pratique Institutionnelle N°2

Réunions du Dialogue politique UE - Burundi

L'agenda des réunions organisées dans le cadre du dialogue politique UE - Burundi inclut toujours des points sur les questions liées au genre. L'UE, les EM et le Gouvernement du Burundi participent aux réunions.

Principaux résultats : Prise en compte des questions liées au genre par le Gouvernement du Burundi.

Durée : A partir de 2021.

Les domaines institutionnels GAP III couverts sont les suivants:

Objectif 3 : Promotion de la budgétisation sensible au genre.

Objectif 5 : La mise en œuvre du GAP III s'appuie sur un profil de genre solide et est encadrée dans des « plans de mise en œuvre nationaux ».

5. Activités de sensibilisation et autres activités de communication/diplomatie publique

Au cours des années 2021 à 2023, l'Union européenne et ses partenaires ont promu des activités de sensibilisation en organisant des journées sur le genre et le développement, ainsi que des rencontres avec les représentants du gouvernement, des parlementaires et des organisations de la société civile du pays.

L'UE a en outre continué à fournir un appui aux organisations de la société civile qui luttent contre les VSBG, et à soutenir les efforts de mobilisation en faveur de l'égalité entre les sexes dans la fonction publique.

Des activités spécifiques de sensibilisation ont par ailleurs été réalisées au cours de la journée internationale des droits des femmes (8 mars) et des 16 jours d'activisme contre les VBG qui se déroulent entre le 25 novembre et le 10 décembre de chaque année, en collaboration avec les EM, le Gouvernement, les OSC burundaises et les ONGI, les médias et les agences des Nations Unies.

Par ailleurs, dans le cadre du projet d'appui aux médias, depuis 2021, l'UE en collaboration avec le Ministère de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias, a institué un prix national annuel pour le journalisme sensible au genre et à la lutte contre les VSBG, qui souligne le rôle essentiel que jouent les journalistes, hommes et femmes, dans la promotion de l'égalité de genre. L'Association de Femmes Journalistes du Burundi (AFJO) a organisé le prix dans le cadre du projet UE « Renforcer les médias Burundais pour soutenir les processus de démocratisation, la réconciliation et l'Etat de droit ».

En outre, l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'accès, la participation et la contribution à la vie culturelle, est prise en compte par le projet d'appui au secteur de la culture de l'UE.

Le rééquilibrage des droits entre hommes et femmes est encouragé dans les diverses créations et productions artistiques qui sont soutenues soit par le « Projet d'appui sectoriel aux acteurs culturels et créatifs PASSACC-BU (10/09/2021-31/08/2023) » mis en œuvre par Africalia; soit par leur partenariat avec l'Institut Français au Burundi.

En mars 2023, l'Union européenne et ses Etats membres ont lancé le Réseau des femmes burundaises, visant à renforcer l'autonomisation économique des femmes, à faciliter des partages d'expérience, de formation et d'opportunités de création de nouveaux projets.

Une nouvelle initiative de sensibilisation, à savoir la première édition de la «Caravane Burundi-UE», a été lancée du 21 au 26 Août 2023, dans 7 provinces du pays, qui sont : Kayanza, Ngozi, Gitega, Ruyigi, Makamba, Rutana et Bujumbura Rural. L'objectif de la caravane était d'informer la population sur les différentes activités financées par l'UE au Burundi. A chaque étape, des thématiques liées aux projets financés par l'UE (agriculture, santé, emploi des jeunes, accès à l'eau et à l'énergie, protection de l'environnement, entrepreneuriat féminin, société civile, soutien aux réfugiés et rapatriés) ont été présentées et certains bénéficiaires des projets ont exposé les activités et initiatives réalisées. C'est notamment le cas, en ce qui concerne l'entrepreneuriat féminin, des activités du réseau des femmes de l'UE qui ont ainsi été présentées à Makamba par les bénéficiaires, qui ont partagé leur expérience dans l'entrepreneuriat et les bonnes pratiques à suivre, ainsi que du projet exécuté par la Fondation AVSI et l'association KAZ'O'ZAH KEZA». Différentes célébrités locales (Sat-B, Meili et Mutima Le Comédien) ont participé à la caravane, organisée sous le thème: « DUSHIRE IMBERE IBIDUHUZA ». Ces célébrités ont ainsi animé les différentes activités prévues lors de cette caravane, dont un jeu participatif, des mini-concerts, des matchs de basketball et de football, etc.

L'Ambassade d'Allemagne accorde depuis 2022 une bourse à l'association de femmes pour la paix Dushirehamwe: il s'agit d'une bourse de 5000 EUR pour la réalisation de 4-5 journées de sensibilisation à Gitega, dans le milieu rural.

6. Facilité de coopération et/ou ressources financières allouées pour soutenir la mise en œuvre du plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes III

Une Facilité Technique Genre a été mise en place par la Délégation de l'Union européenne depuis le 15 juillet 2022 (352 672 EUR) et un Help Desk Genre (145500 EUR) a été créé au sein du Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre pour renforcer les capacités techniques du Département dans la lutte contre les VSBG.

Liste des acronymes

| | |
|-------------|---|
| ACP | Afrique Caraïbe Pacifique |
| AFJB | Association des Femmes Juristes du Burundi |
| AGR | Activités Génératrices de Revenus |
| AVEC | Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit |
| ASF | Avocats Sans Frontières |
| BAD | Banque Africaine de Développement |
| IBRD | International Bank for Reconstruction and Development |
| BMZ | Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement de l'Allemagne (BMZ) |
| BSF | Bibliothèques Sans Frontières |
| CAD | Comité d'aide au développement |
| CDS | Comité de District Sanitaire |
| CECI | Communauté d'Épargne et de Crédit Interne |

| | |
|------------------|--|
| CIRGL | Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs |
| CLIP | Country-Level Implementation Plan |
| COSA | Comités de Santé |
| CPSD | Cadre des Partenaires de la Santé et du Développement |
| CSU | Couverture Santé Universelle |
| DET | Domaine d'Engagement Thématique |
| DPDFS | Directions Provinciales de Développement Familial et Social |
| DUE | Délégation de l'Union européenne |
| EE | Équipe Europe |
| EM | Etats Membres |
| FBP-G | Financement Basé sur la Performance couplé à la Gratuité des soins |
| FBP | Système de Financement Basé sur les Performance |
| FOSA | Formation Sanitaire |
| FTG | Facilité Technique Genre |
| GECI | Groupe d'Épargne et de Crédit d'Investissement |
| GAP | Gender Action Plan |
| GPFS | Groupe de Partenaires Financiers de la Santé |
| HCR | Haut-commissariat pour les Réfugiés |
| ISTEEBU | Institut des Statistiques et des Etudes Economiques du Burundi |
| JICA | Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA, dans son acronyme en anglais) |
| LRRD | Linking Relief, Rehabilitation and Development |
| MSNASDPHG | Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre |
| NU | Nations Unies |
| OCDE | Organisation pour la Coopération et le Développement Économique |
| OIM | Organisation Internationale pour les Migrations |
| OMS | Organisation Mondiale de la Santé |
| ONGI | Organisations Non Gouvernementales Internationales |
| OSC | Organisation de la Société Civile |
| OTS | Objectifs Thématiques Spécifiques |
| PAM | Programme Alimentaire Mondial |
| PBSG | Stratégie Nationale de Planification et de Budgétisation Sensible au Genre |
| PIM | Programme Indicatif Multi annuel |
| RRC | Réduction des Risques de Catastrophes |
| SSR | Santé Sexuelle et Reproductive |
| UNFPA | Fonds des Nations Unies pour la population |
| VBG | Violence Basée sur le Genre |
| VSBG | Violence Sexuelle Basée sur le Genre |
| USAID | Agence des Etats-Unis pour le développement international (acronyme en anglais) |

Date: 8/11/2023

Signature du chef de délégation: